

# Dictionnaire de l'orthographe rationalisée du français

*« Cessons de considérer comme faute  
ce qui est logique »*

Les consonnes doubles  
Le x final  
Les lettres grecques ou similaires

Sous la direction  
de Claude Gruaz

Préface  
d'André Chervel



La France ayant fermé en 1997 le laboratoire du CNRS « Histoire et structure de l'orthographe », c'est une association selon la loi de 1901, EROFA « Etudes pour une Rationalisation de l'Orthographe Française d'Aujourd'hui », animée par Claude Gruaz, qui a pris le relai.

Son *Dictionnaire de l'orthographe rationalisée du français* applique à la nomenclature du *Petit Robert* (environ 60 000 mots) les trois principales rationalisations souhaitables de l'orthographe d'usage :

- (1) simplification des consonnes doubles ;
- (2) remplacement du *x* final par *s* ;
- (3) neutralisation des lettres grecques et similaires.

Élaboré grâce à des moyens informatiques originaux sur la base de tests linguistiques et de règles de production strictes, ce dictionnaire compte 14 739 mots, placés dans l'ordre alphabétique et indexés selon la ou les règles appliquées à chacun.

Il donne une vision claire et précise de ce que pourrait être une réforme limitée et raisonnable de l'orthographe d'usage de la langue française.

Destiné aux enseignants de français (école, collège, lycée), à leurs formateurs et aux linguistes, mais également aux personnes intéressées par l'histoire et la structure de l'orthographe, cet ouvrage a été conçu pour faire connaître les résultats des travaux d'EROFA et susciter critiques et prolongements.

**Dictionnaire  
de l'orthographe rationalisée  
du français**



# Dictionnaire de l'orthographe rationalisée du français

« *Cessons de considérer comme fautive  
ce qui est logique* »

Les consonnes doubles  
Le x final  
Les lettres grecques et similaires

**Sous la direction de  
Claude GRUAZ**

**Préface  
d'André CHERVEL**

*Ouvrage publié avec le concours de la DGLFLF  
Délégation générale à la langue française et aux langues de France*



© Éditions Lambert-Lucas, Limoges, 2018

ISBN PAPIER 978-2-35935-197-2

ISBN NUMERIQUE 978-2-35935-550-5

*à la mémoire de Nina Catach*

Claude Gruaz est docteur ès-Lettres, membre du Conseil international de la langue française, Président d'EROFA.

André Chervel est agrégé de grammaire, docteur ès-Lettres.

*J'exprime mes sincères remerciements aux membres d'EROFA qui ont participé à ce travail de synthèse : Michel Alessio, Danièle Cogis, Annie Desnoyers, Jean-Louis Duchet, Claire Fondet, Pierre Launay, Louis Louvel, Martial Maynadier, Serge Monier, Jean-Pierre Sautot, tout particulièrement à Jean-Claude Anizan, qui a consacré de nombreuses heures à relire très méticuleusement la totalité de cet ouvrage, ainsi qu'à Marc Arabyan pour les illustrations.*

*Je ne saurais oublier toutes celles et tous ceux qui, depuis la création d'EROFA en 2009, ont pris part à l'élaboration des fascicules qui ont précédé.*

C.G.



« Oui, mon Maître, vous avez raison, cent fois raison. Répétons après lui sans cesse, tous ensemble, et n'oublions plus : "Un ou deux points bien étudiés, pas davantage." »

N. Catach, citant une recommandation  
de G. Gougenheim aux réformateurs

C'est en vain que nos Josué littéraires crient à la langue de s'arrêter : les langues ni le soleil ne s'arrêtent plus. Le jour où elles se fixent, c'est qu'elles meurent.

Victor Hugo

Partout des barricades de toile d'araignée ferment les avenues où l'usage s'avance, souverain et irrésistible. Au lieu d'une loi de vie, d'un code souple, adapté, à jour, on réimprime une ordonnance de police, toute pleine de prohibitions, de restrictions, de chicanes, sur lesquelles veillent quelques commissaires de bonne volonté, qui croient sauver « la tradition nationale ».

Ferdinand Brunot

Manifestement, le jugement veut que l'orthographe aille en se simplifiant, et le système doit être de combiner les simplifications de manière qu'elles soient graduelles.

Émile Littré

Je suis maman d'une petite de quatre mois qui a l'asme du nourrisson.

Anonyme

Ce n'est pas l'Y qui donne de la grâce aux nymphes.

Apollinaire



*Le Misanthrope*, de Molière,  
édition Jean Ribou, Paris, 1667  
(Cliché Gallica BnF)

## PRÉFACE

Le 19 juin 1990, Maurice Druon, secrétaire perpétuel de l'Académie française, présentait au premier ministre Michel Rocard les fameuses *Rectifications de l'orthographe* et concluait son propos par ces mots : « Après quoi, Monsieur le Premier ministre, la langue étant chose vivante, il faudra recommencer le travail dans trente ans, sinon même avant ». A l'heure où ces lignes sont écrites, le délai fixé par Maurice Druon est presque expiré : et c'est l'honneur de l'équipe dirigée par Claude Gruaz d'avoir solidement préparé et de présenter non seulement aux Français et aux autres nations francophones, mais également à l'Académie française, un projet limité de réforme de l'orthographe d'une grande cohérence, et d'une extrême simplicité. La formule qui a guidé l'équipe EROFA tout au long de son travail tient en effet en quelques mots : supprimer toutes les lettres grecques et toutes les doubles consonnes qui ne servent pas à la représentation phonétique du mot, et transformer en *s* à la finale tous les *x* non prononcés.

Le *Dictionnaire de l'orthographe rationalisée du français* prend ainsi sa place dans une longue série de projets de réforme de l'orthographe dont il serait vain de tenter de fixer le point de départ, ou de signaler les plus notables, tellement ont été nombreuses, au cours des cinq derniers siècles, les tentatives d'améliorer notre écriture. À s'en tenir à ses caractères principaux, l'histoire de l'orthographe se termine avec la sixième édition du *Dictionnaire de l'Académie française* (1835), celle qui régit notre écriture actuelle. Cette histoire n'a été, du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, qu'une succession de profondes modifications qui, toutes, visaient à en faciliter la lecture. Car c'est quand nous apprenons à lire que nous apprenons la première moitié de notre orthographe, celle qu'on peut appeler l'orthographe passive ; et l'orthographe de 1650 est d'une telle complexité qu'à l'époque on

apprend couramment à lire en latin, avant de passer au français. Comment en effet enseigner la lecture du français quand les mots regorgent de consonnes muettes (*cognoistre, debuoir, scauans, tiltre, vsufruit*), quand on ignore si les *s* se prononcent ou non à l'intérieur du mot (*ils brusloiet, nous escripuons, paste, feste, hofte*), quand le *i* et le *j* ne sont pas distingués, ni le *u* et le *v* (*auec, defia, iay* pour *j'ai, fuyure, vn*), etc., etc. Pendant près de deux siècles, notre orthographe s'est donc réformée peu à peu, sous la pression des maitres d'école et des maitres de langue qui sont tous d'abord des professeurs de lecture. L'orthographe passive est jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle le principal et même le seul problème orthographique, et c'est une bonne quinzaine de réformes qui, à raison d'une en moyenne tous les douze ans, ont permis de le résoudre en ajoutant des lettres (*j* et *v*), les accents, les trémas, les cédilles, les apostrophes, et au bout du compte, de chasser le latin des « petites écoles ». Au terme de ce bouleversement, toute la France a pu enfin apprendre à lire en français.

C'est la loi Guizot qui en 1833 lance à l'échelle de la nation l'enseignement de l'orthographe active, celle qu'il faut appliquer quand on écrit et dont on se souciait très peu jusque-là, celle des dictées et des leçons de grammaire. Comme sanctuarisée, et sacralisée, dans et par les écoles normales, longtemps protégée par les instituteurs eux-mêmes à qui elle offre l'outil indispensable à leur rôle éducatif et administratif dans la commune et l'instrument pour se libérer de la tutelle du maire et du curé, l'orthographe de 1835 va ensuite résister pendant 180 ans à tous les assauts, en particulier aux dix projets de réforme officiels qui tenteront de l'amender de 1890 à 1990.

Et ce n'est pas un hasard si les deux dates coïncident presque exactement. L'une (1835) marque la fin des réformes de l'orthographe passive, l'autre (1833) le début de l'enseignement de l'orthographe active, laquelle n'a jamais connu de réforme : on a fait confiance aux maitres d'école et aux professeurs des collèges pour l'enseigner à toute la jeunesse. Et nous voilà aujourd'hui confrontés à une évidence, prouvée désormais par des études historiques incontestables : l'échec patent de l'enseignement primaire et secondaire dans leur prétention d'enseigner l'orthographe actuelle. Inutile de chercher des coupables, comme l'ont voulu trop de critiques souvent malveillants : l'école et le collège ont aujourd'hui d'autres disciplines infiniment plus importantes, infiniment plus intéressantes à enseigner, et ce sont Jules Ferry

et Ferdinand Buisson qui s'en sont rendu compte les premiers, à une époque pourtant (1880) où la connaissance et la pratique de l'orthographe continuaient encore à se répandre. Une chose est sûre : sous sa forme actuelle, l'orthographe ne fait plus de la part des maîtres l'objet de la sollicitude qu'ils lui vouaient jadis, d'autant que l'informatique, les sciences de la vie et de la terre, les arts plastiques, la musique, et même l'anglais, ont souvent pris, aux différents niveaux, une place qui lui était jadis réservée.

La maîtrise complète de l'orthographe est en passe de devenir, comme jadis le latin, l'apanage d'une classe cultivée qui finit parfois de l'acquérir dans l'enseignement supérieur, alors que le déficit en orthographe stigmatise ses victimes jusque dans les procédures de recrutement ou d'embauche. Il ne fait guère de doute qu'une simplification de notre orthographe ne doive un jour constituer un progrès sensible dans le fonctionnement de notre démocratie. Il est temps, après deux siècles de retard, de procéder en faveur de l'orthographe active à des réformes analogues à celles qui ont permis à l'orthographe passive de jouer le rôle qui a été le sien dans l'apprentissage et la pratique de la lecture.

D'où l'importance du présent projet de réforme. D'abord, il vient à son heure, comme à l'appel de Maurice Druon. Remplacer par des *s* tous les *x* qui ont la valeur d'un *s*, c'est reprendre une tradition qui remonte à 1709 quand les *-y* à la finale (*mon amy, le roy*) deviennent des *-i*, ou à 1735 quand les *-ez* des pluriels (*les qualitez*) deviennent *-és*. Supprimer toutes les consonnes doubles inutiles est une idée simple, facile à assimiler, réclamée au cours des siècles par d'innombrables utilisateurs de notre écriture dont bon nombre de grammairiens, conforme à la pratique de toutes les autres langues romanes (celles du moins qui ne les prononcent pas) jusqu'au roumain, et aussi, souvent, à celle de l'anglais qui écrit *dictionary, envelope, honest, money* ou *nourish*. Dans la petite dictée de Fénelon de 83 mots (« Les arbres s'enfoncent dans la terre par leurs racines... ») qui a servi à trois reprises (1873, 1986, 2005) à étalonner le niveau en orthographe des élèves, et donc à établir des comparaisons historiques, l'application de la règle amènerait à réduire six doubles consonnes. Mais l'intérêt de la réforme est en réalité largement supérieur : outre les doubles consonnes qu'elle supprime, elle ferait disparaître également cette tendance à l'hypercorrection qui n'a cessé de s'aggraver au cours des années chez les élèves comme chez tous les Français : faire compliqué quand il

faut faire simple. Combien d'élèves de 1986 et de 2005, infiniment moins en 1873, écrivaient *racinnes, destinnés, cannaux* !

Mais aussi combien d'illogismes comporte notre orthographe actuelle, qui veut *honorable* à côté d'*honneur*, *monétaire* à côté de *monnaie*, ou *sonore* à côté de *sonner* ! Fallait-il se contenter de « rectifier » une à une ces familles de mots, rajoutant par exemple un *n* à *honorable*, et corriger ainsi quelques « anomalies », dans l'esprit de ce qu'avaient été certaines « rectifications » de 1990 (*bonhomme*, *boursouffler*, *assoir*) ? L'heure n'est plus aujourd'hui à ces demi-mesures. C'est dans l'esprit de Voltaire que le présent dictionnaire a été conçu, ce Voltaire qui est largement responsable de nos imparfaits et de nos « noms ethniques » modernes puisque nous n'écrivons plus « il étoit anglois » comme on le faisait au XVIII<sup>e</sup> siècle, et que sans lui nous l'écririons peut-être encore ! Ou encore fallait-il trier parmi les mots comportant des lettres grecques (et « similaires »), et épargner les uns pour leur brièveté (*ier*, le *tê*), les autres pour raisons religieuses (*la théologie* !), d'autres encore pour cause d'homonymie (*philo-* et *phyllo-* qui deviennent *filo-*) ? Bien au contraire, et plutôt que de réduire, la décision a été prise à juste titre d'élargir. Car supprimer les *h-* initiaux des mots grecs (*halogène*, *haltères*), et pas les autres (*habile*, *herbe*), c'était obliger les élèves à apprendre le grec ! Ici encore notre orthographe archaïque conserve aristocratiquement des difficultés dont nos voisines romanes se sont en général débarrassées, par exemple pour *bicyclette*, *dauphin*, *myope*, *rythme*, et tant d'autres vocables. La suppression des lettres grecques sera au XXI<sup>e</sup> siècle une œuvre de salut public, et nous rapprochera encore un peu plus de l'Europe.

Un mot enfin sur les réticences, les résistances, voire les indignations qu'ont suscitées au cours du temps les projets de réforme de l'orthographe. Nul doute que le projet de l'équipe EROFA ne rencontre un jour ce type de réaction. Dans les années 1960 ou 1970, il était fréquent d'entendre comparer l'orthographe à la monnaie nationale : « Vous n'y pensez pas ! Ce serait comme abandonner le franc pour une autre monnaie, une monnaie européenne par exemple ! ». L'argument paraissait décisif : on sait ce qu'il vaudrait aujourd'hui. L'exemple de l'euro est là pour embarrasser les sceptiques : l'orthographe française peut être modifiée d'une façon radicale, à condition que les règles soient claires, comprises de tous, et d'application systématique et universelle.

Quelles suites peut-on imaginer à la publication de ce dictionnaire ? On sait les difficultés qu'ont connues en France (sinon au Québec, en Wallonie et en Suisse romande qui ont d'emblée affiché une adhésion beaucoup plus résolue) pendant vingt ou vingt-cinq ans les *Rectifications* de 1990, auxquelles une ministre de l'Éducation nationale a enfin apporté son soutien. Il est vrai que la présentation peu spectaculaire qui en était faite n'était pas de nature à susciter des enthousiasmes : il ne s'agissait que de corriger des anomalies, de procéder à des ajustements, des aménagements, des retouches, d'éliminer des scories, en évitant tous les bouleversements. Pour le nouveau projet lancé en 2018, on peut imaginer des campagnes d'information et d'incitation d'une tout autre nature, des initiatives individuelles qui finiraient par marquer les esprits, des pratiques qui pourraient s'étendre à des publics de plus en plus larges et un jour, consécration suprême, une Académie française qui céderait à une vague montante, où nos amis francophones, voisins ou américains, ne manqueraient pas de jouer un rôle utile. Non, l'heure n'est plus aux statuquos inattaquables et définitifs : tous les changements sont possibles, comme l'a montré la création de l'euro, s'ils apparaissent comme raisonnables et parfaitement justifiés, et c'est le cas pour le présent projet de simplification de notre orthographe.

André Chervel





## AVANT-PROPOS

L'orthographe française se caractérise par la robustesse de ses lignes de force mais aussi par le grand nombre d'exceptions qu'elle contient, et ces exceptions ne peuvent que nuire à sa notoriété dans le monde à une époque où le nombre de messages écrits ne cesse de s'accroître tout particulièrement avec l'expansion des échanges numérisés.

Cette orthographe gagnerait à être aussi fonctionnelle que possible, ce qui impose de sortir de l'immobilisme qui prévaut actuellement en France et d'avancer dans la voie de la rationalité. Observons cependant que cet immobilisme cède du terrain : les dictionnaires et, depuis la rentrée de 2016, les manuels scolaires, sont tenus de prendre en compte les *Rectifications de l'orthographe* de 1990<sup>1</sup>. L'Académie française donne la liste des mots rectifiés et les signale dans ses entrées.

Mais en France, les réformes de l'orthographe ont toujours entraîné bien des réticences, contrairement à ce qui se passe dans beaucoup d'autres pays dans lesquels des institutions suivent régulièrement l'évolution de leur orthographe<sup>2</sup>.

Le grand nombre d'exceptions et, disons-le, d'incohérences que contient notre orthographe constituent un véritable handicap pour les usagers et les apprenants. Leur disparition, même partielle, ne peut que la renforcer et faciliter son acquisition dans les écoles et dans le monde.

---

1. « *L'enseignement de l'orthographe a pour référence les rectifications orthographiques publiées par le Journal officiel de la République française le 6 décembre 1990* » (*Bulletin officiel de l'Éducation nationale* du 26 novembre 2015).

2. L'orthographe de ces langues fait l'objet de décisions prises par des institutions telles que l'Académie de la Crusca en 1612 pour l'italien, l'Académie de Madrid en 1726 pour l'espagnol, et le *Vocabulario portuguez* de Coïmbre de 1712 pour le portugais. Noter, à propos du portugais, que la suppression quasi complète des lettres grecques et similaires a fait l'objet d'une réforme décidée par l'Académie des sciences de Lisbonne en 1940 suivie par l'Académie des belles lettres du Brésil en 1943.

Or des voies existent pour sortir de cet état de stagnation qui dure depuis près de deux siècles<sup>3</sup>.

EROFA<sup>4</sup> propose l'une d'elles.

Quelle est-elle ?

L'orthographe française actuelle repose sur le principe de la norme unique : un mot s'écrit d'une façon et d'une seule, toute forme non attestée par LE dictionnaire est considérée comme fautive.

Faut-il pour autant promouvoir une nouvelle réforme ?

Deux conditions nous semblent devoir être remplies pour faire évoluer l'orthographe dans le sens d'une rationalisation.

La première porte sur le contenu : cette évolution doit porter sur un nombre limité de points. Or les projets de réforme passés ont proposé des modifications qui portaient sur de nombreux points. EROFA a adopté une position inverse : plutôt que d'aborder plusieurs sujets, l'association n'en a traité qu'un dans chacune de ses publications. Dans le domaine de l'orthographe lexicale, ces points ont porté sur la simplification des consonnes doubles, le remplacement du *x* final non prononcé par *s* et celui des lettres grecques et similaires par les graphèmes français correspondants.

La seconde est stratégique : plutôt que d'être imposée, la rationalisation doit être progressive afin, d'une part, de ne pas instaurer une nouvelle norme unique, d'autre part de permettre aux usagers d'assimiler peu à peu les nouvelles graphies. On est en droit de penser que *la prise de conscience* par les usagers et les professionnels du bien-fondé et de l'intérêt des règles proposées par EROFA, issues d'études approfondies, favorisera leur entrée dans l'usage.

La rationalisation proposée par EROFA renforce l'orthographe en énonçant, pour les consonnes doubles, le *x* final et les graphies grecques et similaires, des règles simples, de grande portée, faciles à comprendre, à mémoriser et à appliquer.

---

3. L'orthographe actuelle est globalement celle de l'époque des *fiacres* et des *crinolines* !

4. *Études pour une rationalisation de l'orthographe française d'aujourd'hui*, site : <http://erofa.free.fr>, courriels : [erofa@free.fr](mailto:erofa@free.fr).

## PLAN DE L'OUVRAGE

La première partie est une introduction générale, synthèse étendue des fascicules précédents – *Le x final* ; *Les consonnes doubles, féminins et dérivés* ; *Les consonnes doubles après e* ; *Simplifier les consonnes doubles* ; *Les lettres grecques et similaires*<sup>1</sup>, – synthèse car elle reprend, restructure les thèmes contenus dans les introductions de ces fascicules, et étendue car elle en présente de nouveaux développements.

La deuxième partie traite des aspects théoriques spécifiques de chacun des trois sujets : *Le x final* ; *Les consonnes doubles* ; *Les lettres grecques et similaires*.

La troisième partie est le dictionnaire proprement dit, précédé d'un exposé descriptif et explicatif.

---

1. Voir C. Gruaz (dir.), 2009 (2 fascicules), 2010, 2013, 2015



*Traité de la chymie* de Nicaise Le Febvre,  
Paris, Thomas Jolly, 1660,  
exemple d'orthographe archaïque maintenue  
par l'Académie jusqu'à l'édition de 1740 de son *Dictionnaire*

# **INTRODUCTION GÉNÉRALE**

*« Pour un espace de liberté »*



## 1. POURQUOI CE DICTIONNAIRE ?

Ce dictionnaire rationalise l'orthographe de 14 739 mots, soit 25 % des mots d'un dictionnaire d'usage courant de 60 000 mots<sup>1</sup>.

Mais 14 739 mots, n'est-ce pas une agression contre « la belle langue » diront les partisans du maintien de la norme, en reprenant inlassablement les mêmes arguments : cette « belle langue » est à la portée de quiconque veut bien s'en donner la peine, a le courage d'apprendre les règles, reçoit un meilleur enseignement, etc., avant d'ajouter : « de mon temps on ne faisait pas de faute », ce qui est une véritable contrevérité, il suffit de lire les originaux des lettres des poilus de 14-18 pour en être convaincu<sup>2</sup>.

Les partisans du statu quo ne voient-ils pas que ce sont eux qui agressent l'orthographe pour la seule et simple raison qu'ils entravent son évolution, l'empêchant ainsi de s'adapter au contexte social de son temps, c'est-à-dire de vivre<sup>3</sup> ? Confondant l'orthographe et la langue, ils prétendent qu'en défendant l'orthographe actuelle ils défendent la langue et les grands auteurs. Ils oublient que l'orthographe actuelle n'est pas celle de Rabelais, de Montaigne, de Molière, de Voltaire et de tant d'autres. Bien souvent les œuvres de ces auteurs ne

---

1. Précisons que parmi ces 14 739 mots beaucoup sont rares ou techniques.

2. A. Steuckardt, 2015

3. Ceci rejoint l'argumentation de Robert Martin (2016a) : « On peut facilement montrer que l'orthographe est un artéfact, certes précieux, mais surimposé au système ; qu'indûment figée, elle est devenue la seule composante du langage qui échappe aux glissements et aux ajustements de l'usage ; qu'artificiellement fixée, elle s'éloigne de toute variation connotative : là où partout ailleurs l'usage familier, l'usage ordinaire et l'usage soigné alternent, l'orthographe se borne à un niveau unique qui l'écarte singulièrement des tendances naturelles du langage ».

sont connues qu'à travers l'image déformée qu'a créée la collection des « Grands écrivains de la France », ce qui constitue, selon les mots de N. Catach, « le plus grand travestissement orthographique de l'histoire »<sup>4</sup>.

Mais il est vrai qu'en ces temps lointains il n'existait pas UNE norme et Molière n'avait aucun scrupule à écrire *Le Misanthrope* (on ne le dira jamais assez) ni Voltaire à écrire *philosofie*.

Ne devrions-nous pas aujourd'hui nous féliciter qu'il y ait cette norme unique ?

Cet argument est fallacieux car il repose sur la conviction que cette norme est l'aboutissement naturel de l'évolution de l'orthographe. Or il n'en est nullement ainsi. Cette norme est le résultat de l'interruption volontaire d'une évolution vers une plus grande logique qui s'est manifestée tout au long des siècles précédents – il suffit de consulter les éditions successives du dictionnaire de l'Académie pour s'en convaincre –, interruption qui s'est produite sous la Restauration et le Second Empire. Pourquoi cette évolution ne pourrait-elle, ne devrait-elle pas reprendre ?

Et va-t-on devoir apprendre ces nouvelles graphies ? C'est là un faux procès car il suffit de ne plus considérer comme fautes les nouvelles graphies rationalisées et de laisser un *espace de liberté*<sup>5</sup> à l'usager dans son choix de l'une ou l'autre graphie.

C'est par la promotion dans l'usage de ces graphies rénovées, faciles à retenir et à appliquer, que l'orthographe française retrouvera la vie et le dynamisme qu'elle n'aurait jamais dû perdre.

## 2. L'ACADÉMIE FRANÇAISE HIER ET AUJOURD'HUI

Les éditions successives du *Dictionnaire* de l'Académie française montrent à l'évidence que l'immobilisme actuel contrevient à l'évolution réelle de l'orthographe.

L'Académie se définit comme « la gardienne de la langue française »<sup>6</sup> et elle est aujourd'hui considérée comme telle, tout particu-

4. N. Catach, 1989, p. 215.

5. L'expression est de R. Martin, 2002, p. 48.

6. Article « Académie et immortalité » du 6 mars 2014, rubrique *Dire et ne pas dire* (site de l'Académie).



lièrement dans le domaine de l'orthographe. Mais la vision de ce domaine qui est la sienne a beaucoup varié d'une édition à l'autre.

La première édition parue en 1694 précise d'entrée que l'Académie « s'est attachée à l'ancienne Orthographe reçue parmi tous les gens de lettres, parce qu'elle ayde à faire connoistre l'Origine des mots », position qui allait d'ailleurs à l'encontre de l'usage de l'époque, celui des imprimeurs et des écrivains.

La préface de l'édition de 1935 reconnaît le caractère élitiste du choix de 1694 :

Lorsqu'en 1637 la Compagnie décida de composer un « trésor » de la langue française, entre les deux manières en usage alors d'écrire les mots, elle choisit la plus savante, la plus compliquée, celle qui pouvait intéresser seulement les lettrés du temps.

La deuxième édition (1718) reprend globalement le contenu la première en introduisant toutefois l'ordre alphabétique.

Les éditions de 1740 et 1762, sous la direction de l'abbé d'Olivet, et jusqu'en 1798, apportent un changement considérable dans cette orthographe que l'Académie elle-même qualifie de « pédantesque » dans la Préface de 1935 :

Par la suite, elle s'aperçut de son erreur, car lorsqu'il s'agit de préparer la quatrième édition, celle qui parut en 1762, l'abbé d'Olivet fut chargé de simplifier cette orthographe pédantesque et de débarrasser les mots des lettres superflues dont on les avait encombrés par souci d'indiquer leur étymologie latine. Sur les 18 000 mots que contenait le *Dictionnaire*, 8 000 environ furent touchés par la réforme de l'abbé d'Olivet.

Il est à noter que dans l'édition de 1740, 67 % des modifications portaient sur les accents (l'accent grave est introduit dans le tome 2), c'est dire que d'Olivet n'hésita pas à modifier un grand nombre de mots et plus particulièrement ceux touchant à un point précis. *Nous ne faisons que suivre son exemple lorsque nous nous limitons à trois points majeurs.*

Selon André Chervel et Claire Blanche-Benveniste, les modifications de 1740 ont constitué « la seule grande réforme orthographique qu'ait connue notre histoire »<sup>7</sup>.

Dans la préface de 1935 déjà citée, très éclairante sur ce point, l'Académie admet avoir pris ensuite une orientation profondément différente, sinon opposée. Elle estima que l'orthographe avait alors

---

7. C. Blanche-Benveniste et A. Chervel, 1974, cité par J. Guion, 1974, p. 22.

atteint un tel état de perfection qu'introduire de nouveaux changements ne pourrait que lui nuire :

[...] l'Académie, dans les éditions suivantes, se refusa à pousser plus loin la réforme. Depuis lors, la tradition orthographique s'est établie, et, en dépit de ses imperfections, s'est imposée à l'usage. C'est d'après elle qu'ont été imprimés des milliers de livres, qui ont répandu dans l'univers entier l'admiration pour les chefs d'œuvre de notre littérature. La bouleverser serait, pour un bien mince profit, troubler des habitudes séculaires, jeter le désarroi dans les esprits. L'Académie se serait fait un scrupule de substituer à un usage, qui a donné des preuves si éclatantes de sa vitalité, un usage nouveau, qui mécontenterait la plus grande partie du public et ne satisferait certainement pas ceux qui en proclament le pressant besoin.<sup>8</sup>

Il est difficile de comprendre le sens de l'expression « habitudes séculaires » puisque dans les lignes qui précèdent, l'Académie rappelle les changements massifs qu'elle a opérés dans les éditions antérieures. C'est là en tout cas une profession de foi conservatrice non déguisée et qui est encore la sienne aujourd'hui. À considérer le nombre d'exceptions et de cas particuliers que contient l'orthographe actuelle, on peut penser que le profit qu'apporterait une réforme ne serait pas « bien mince »...

Depuis 1740 le pourcentage de modifications n'a cessé de baisser : de 36,70 % en 1740, leur nombre passe à 7,08 % en 1762, 3,28 % en 1798, 2,19 % en 1835, 1,25 % en 1878, 3,05 % en 1935<sup>9</sup>.

En 1833, les lois Guizot eurent pour conséquence indirecte de fixer l'orthographe de l'édition de 1835. C'est le moment où s'installa « le mythe de l'orthographe »<sup>10</sup>. Cette orthographe et son enseignement furent cependant remis en cause à la fin du siècle sous l'impulsion d'Octave Gréard<sup>11</sup> et de Michel Bréal, entre autres, puis, au début du XX<sup>e</sup> siècle, de Ferdinand Brunot et de Ferdinand Buisson. Des commissions de réforme se réunirent, mais l'arrêté de Georges Leygues (1901), le projet de Ferdinand Brunot (1905-1906), le second projet Beslais (1965), l'arrêté Haby (1976), pour ne citer qu'eux, ne

8. Préface de 1935.

9. Chiffres de N. Catach, 1978, p. 44.

10. A. Chervel, 2008, p. 42 et suiv.

11. O. Gréard, académicien, fit voter en commission une note en dix points portant entre autres sur la francisation de graphies étymologiques, des pluriels en *-oux* et la réduction de consonnes doubles. Devant la réaction virulente du parti des Ducs, la note fut retirée (N. Catach, 1989, p. 254-255).

furent guère suivis d'effets. Il fallut attendre les *Rectifications de l'orthographe* de 1990 pour qu'une réforme, bien modeste, soit officiellement préconisée.

Dans l'édition en cours du *Dictionnaire* de l'Académie, la forme ancienne est maintenue pour les entrées et un losange ◊ renvoie aux rectifications de 1990. Les mots modifiés par les *Rectifications* sont réunis dans une liste placée en fin d'ouvrage et précédée d'un texte dans lequel on peut lire :

Ces recommandations ont été acceptées par l'Académie française, qui a néanmoins voulu qu'elles soient soumises à l'épreuve du temps. Elle maintiendra donc les graphies qui figurent dans son dictionnaire jusqu'au moment où elle aura constaté que ces recommandations sont passées dans l'usage.

Le fait de ne présenter les nouvelles graphies qu'à la fin de l'ouvrage constitue pour l'utilisateur un obstacle au choix des graphies réformées et nuit donc à leur intégration dans l'usage : peu de lecteurs iront voir à la fin du dictionnaire quelle autre forme est reçue. L'Académie aurait pu, à tout le moins, faire figurer la forme rectifiée dans l'entrée, comme elle le fit dans certaines de ses éditions antérieures : en 1798 elle retenait deux graphies (*haruspice*, v. *aruspice* ; *cyme*, v. *cime* ; *flegmon*, v. *phlegmon*, etc.) et par le procédé du « jeu de cartes », dans l'édition suivante, la graphie favorisée passait en première position, en vedette de l'article, l'autre graphie faisant alors l'objet d'un simple renvoi et disparaissant dans les éditions ultérieures. L'édition de 1878 retenait encore cette politique des variantes (*maniement* ou *maniment*, *dénouement* ou *dénoûment*). Hélas, celle de 1935 y mit un terme <sup>12</sup>.

Renvoyer l'application des recommandations au moment où elles seront passées dans l'usage est une formulation pour le moins sujette à caution. Quel académicien prendra la responsabilité de ce travail lexicographique ? Sur quels critères véritablement linguistiques, voire scientifiques, se fondera-t-il pour juger que telle nouvelle graphie est effectivement passée dans l'usage ?

On se prend à imaginer, à rêver à ce que serait notre orthographe aujourd'hui si l'Académie avait continué d'avancer dans la voie ouverte par d'Olivet. Que n'existe-t-il un d'Olivet aujourd'hui pour s'engager dans cette direction !

---

12. Voir N. Catach, 1989, p. 321.

### 3. UNE RÉFORME EST-ELLE POSSIBLE ? SI OUI, QUEL GENRE DE RÉFORME ?

Les arguments favorables comme les arguments hostiles à une réforme ont été maintes fois avancés<sup>13</sup> et l'on serait en droit de douter qu'une réforme de l'orthographe de grande ou même moyenne ampleur puisse aujourd'hui s'imposer en France.

Est-ce à dire qu'il faille en abandonner l'idée ?

Notre réponse est catégorique : NON. Une voie a été ouverte par la parution en 1999 de *Femme, j'écris ton nom*<sup>14</sup>. L'opposition virulente de l'Académie et des partisans du statu quo fut immédiate, ce que traduit la *Mise au point de l'Académie française* du 10 octobre 2014 :

[l'Académie] rejette un esprit de système qui tend à imposer, parfois contre le vœu des intéressés, des formes telles que *professeure, recteure, sapeuse-pomprière, auteure, ingénieure, procureure*, etc., pour ne rien dire de *chercheure*, qui sont contraires aux règles ordinaires de dérivation et constituent de véritables barbarismes.<sup>15</sup>

Mais quelles sont donc ces « règles ordinaires de la dérivation » ? La question est beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît<sup>16</sup>. Le rejet aujourd'hui par l'Académie de mots tels que *professeure* ou *écrivaine*<sup>17</sup> exprime, quoi qu'elle en dise, un rejet de l'usage puisque ces graphies, et beaucoup d'autres, sont bel et bien entrées dans cet usage.

Cependant, dans cette même mise au point, l'Académie, après avoir formulé ses réserves, accepte de laisser « rivaliser des formes différentes sans chercher à en proscrire autoritairement aucune, jusqu'à ce que la meilleure l'emporte »<sup>18</sup>. C'est en quelque sorte laisser l'usager choisir l'une ou l'autre graphie, avis que l'on ne peut que

13. Sur ce sujet on pourra parcourir C. Gruaz, 2014.

14. Cerquiglini (dir.), 1999.

15. *Mise au point de l'Académie française*, 10 octobre 2014.

16. Voir C. Gruaz, 1988 et C. Gruaz, 2008.

17. Dans un article du *Figaro* du 22 septembre 2005 l'académicien Angelo Rinaldi écrivait : « Si, au nom de la féminisation des noms de métier, à *procureur* on ajoute un e, on aboutit pour la prononciation à *procureure*, qui est un borborygme de mourant. Il faut être sourd comme un bureaucrate pour ne pas entendre cela, ni comprendre qu'*écrivaine* semble désigner quelque pintade du monde des lettres ». Les écrivaines apprécieront...

18. *Mise au point de l'Académie*, 10 octobre 2014.

partager. Il n'est d'ailleurs guère cohérent de se prévaloir de l'usage et d'ignorer *écrivaine*, *professeure* et d'autres. L'Académie ne pourrait-elle pas retenir à nouveau le procédé du « jeu de cartes » de la même façon qu'elle pourrait le faire pour les *Rectifications* de 1990<sup>19</sup> ? Elle assumerait alors non plus le rôle conservateur et trop passif de gardienne de la langue mais celui de régisseur actif de la langue et de l'orthographe. Encore faudrait-il que des grammairiens et des linguistes compétents aient suffisamment de poids en son sein.

#### 4. LA VOIE MOYENNE

Pour réformer l'orthographe, il existe une voie moyenne entre les errements du laxisme et les dictats de la norme : il suffit de bannir la religion de la norme unique et d'élaborer un projet de variantes rationnelles qui repose sur une étude menée selon des critères scientifiques et fondée sur un corpus défini avec rigueur. C'est seulement alors que l'on sera valablement en mesure de proposer aux usagers une liste de mots rectifiés, de ne plus considérer comme fautes les graphies rénovées et de leur laisser cet espace de liberté dans leur choix de l'une ou l'autre graphie, de la même manière qu'ils ont le droit de décider entre plusieurs structures syntaxiques. Si les graphies *ritme* et *ninfe* les irritent et s'ils souhaitent montrer leur penchant pour le grec ancien, qu'ils écrivent *rhythme*, comme l'Académie l'autorisait en 1762, ou adoptent une position de compromis, rejoignant Ronsard qui écrivait *nimphe*.

#### 5. SYNCHRONIE ET DIACHRONIE

Les études d'EROFA reposent sur la distinction saussurienne entre synchronie et diachronie. La première se situe sur l'axe des simultanéités et concerne, selon les termes de Saussure, « les rapports entre choses coexistantes, d'où toute intervention du temps est exclue » ; la seconde sur l'axe des successivités « où sont situées toutes les choses du premier axe avec leurs changements »<sup>20</sup>.

Toute étude de l'orthographe se situe à l'intersection des deux axes. L'axe de la synchronie parce qu'elle décrit un état de l'orthographe à un moment de l'histoire. L'axe de la diachronie parce que cet

---

19. Voir § 2 ci-dessus.

20. F. de Saussure, 1972, p. 115.

état remplace, plus ou moins extensivement, un état antérieur et annonce un état à venir. Cela peut paraître évident mais n'est pas partagé par les adeptes du statu quo qui, bien qu'attribuant une grande valeur aux états de langue passés, veulent ignorer toute évolution d'un état de langue à un moment de son histoire et donc tout lien entre diachronie et synchronie qui modifierait cet état.

Par ailleurs la diachronie fournit des indices utilisables dans l'analyse synchronique, mais Saussure précise « Ce n'est pas en étudiant [...] les événements diachroniques qu'on connaîtra les états synchroniques »<sup>21</sup>. Nous considérons que, si le recours à l'ancienne langue peut permettre de comprendre certaines conventions actuelles, celle-ci ne saurait en constituer une justification synchronique. Une modification doit donc être fondée sur le fonctionnement dans la synchronie contemporaine.

## 6. NORME, SYSTÈME ET USAGE

Ce dictionnaire se propose d'améliorer le *système* en rationalisant la *norme* et en prenant en compte l'*usage*. Il convient donc de définir la norme, le système et l'usage.

La *norme* est l'ensemble des règles grammaticales et des conventions lexicales qui définissent ce que l'on qualifie habituellement de « bonne » orthographe, celle qui, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, est enseignée dans les établissements scolaires.

Un *système* orthographique se définit, dans une première acception, comme un ensemble construit de règles qui régissent une orthographe entièrement rationnelle, ne comportant aucune exception<sup>22</sup>. Un tel système ne peut rendre compte de la complexité de l'orthographe actuelle. Mais le système peut aussi être conçu comme un ensemble de sous-systèmes<sup>23</sup>, chacun répondant à la définition générale, précisément définis, structurés en application d'une démarche expérimentale

21. F. de Saussure, 1972, p. 125.

22. L'orthographe deviendrait alors une construction de type mathématique, telle la langue universelle de Leibniz « langage mathématique rigoureusement déterminé », restée sans suite car « un tel langage se prête au calcul, mais d'aucune manière à l'inépuisable inventivité que requiert le discours ordinaire » (R. Martin, 2016, p. 79).

23. La démarche d'EROFA est dans une large mesure cartésienne, et l'on reconnaîtra ici le second précepte du *Discours de la méthode* : « Diviser chacune des difficultés que j'examinerais, en autant de parcelles qu'il se pourrait, et qu'il serait requis pour les mieux résoudre ».

à partir de postulats clairement énoncés. Ce sont de tels sous-systèmes qui sont présentés ici sur les sujets des consonnes doubles, du *x* final et des lettres grecques et similaires<sup>24</sup>. Le système ainsi conçu est en quelque sorte le *noyau dur*<sup>25</sup> d'une orthographe rationnelle, il constitue une avancée fondamentale dans la connaissance du fonctionnement de l'orthographe actuelle.

L'*usage* est l'ensemble des pratiques orthographiques d'un individu, d'une société ou d'un groupe social à un moment de son histoire<sup>26</sup>. Les dictionnaires sont une expression, réduite, de l'usage, dans la mesure où ce sont des miroirs à deux faces qui, d'une part, reçoivent et fixent les nouvelles formes orthographiques et, d'autre part, les diffusent.

Soulignons la distance entre le système et la norme : cette dernière comporte des conventions souvent contraires à la logique, par exemple la norme impose d'écrire *choléra* avec *ch* et *colère* avec *c*, les deux mots venant du grec *kholê*. Deux principes s'opposent ici : un principe étymologique qui autoriserait *choléra* et \**cholère*, un principe synchronique qui justifierait \**coléra* et *colère*. La norme actuelle n'a pas su choisir entre les deux principes et l'orthographe est le reflet de cette indécision.

Bien que la fréquence en langue ne soit pas le critère d'appartenance à un sous-système, on notera que les graphies qui entrent dans le sous-système sont fortement motivées aujourd'hui : le *s*, marque dominante du pluriel des noms et des adjectifs, l'est plus que le *x* ; le *ph* et le *y* de *physique* sont des exceptions en regard de la notation majoritaire *f* et *i* des phonèmes /f/ et /i/ <sup>27</sup>.

24. Pour les partisans du statuquo, le système désigne l'ensemble des règles censées réguler la totalité observable de l'orthographe actuelle, les exceptions étant considérées comme des « accidents » qui ne sauraient remettre en cause l'existence d'un cadre logique général.

25. Selon le terme de Lakatos, dans Alan F. Chalmers, *Qu'est-ce que la science ?* Paris, La Découverte, 1987, p. 200 et suivantes.

26. Encore faut-il s'assurer que l'écrit observé n'ait pas été revu par un correcteur, ce qui est le cas des publications, journaux et livres : un article de *Libération* est relu quatre fois.

27. I réalise 99 % des occurrences de /i/, F réalise 95 % des occurrences de /f/ (N. Catach, C. Gruaz et D. Duprez, 1995, p. 12-13).

## 7. VERS UNE ORTHOGRAPHE RATIONNELLE

Une orthographe véritablement rationnelle serait une orthographe qui ne contiendrait aucune lettre injustifiée dans la synchronie contemporaine. Qui ne rêverait de donner au français moderne une telle orthographe ?

Mais qu'entend-on par « rationnel » et « rationalisation » ? Dès que l'on introduit de la cohérence dans un ensemble, il devient par là même plus rationnel. Or il ne s'agit pas pour nous de promouvoir un nouveau « système » orthographique mettant en cause les unités fondamentales que sont les graphèmes, ce que ferait par exemple un système phonétique (ou phonologique), lequel aurait l'inconvénient de multiplier les ambiguïtés dans le domaine morphologique, particulièrement dans le domaine verbal : *porter, porté, portée, portés, portées, portai, voire portais, portait, portaient*, s'écriraient *porté* dans un tel système. En revanche, rationaliser serait réellement simplifier, si, par exemple, on ne retenait que le *s* comme marque unique de pluriel pour les substantifs et les adjectifs.

Notre propos est de promouvoir un système du français actuel plus rationnel, d'en renforcer les régularités en le désencombrant des multiples exceptions. Si la norme était conforme à ce système, toute réforme deviendrait inutile, si ce n'est pour adapter de façon continue le système orthographique à l'évolution de la langue.

## 8. ÉTUDE ET RÉFORME

Une étude en soi n'est pas une réforme, mais une réforme ne peut se faire sans une étude scientifique préalable, conforme à des principes épistémologiques reconnus.

La confusion entre étude et réforme est courante et la distinction entre l'une et l'autre mérite d'être soulignée. Une *étude* est une recherche qui vise à rationaliser, c'est-à-dire à renforcer l'orthographe. Une *réforme* est la mise en application dans l'*usage* des conclusions de l'étude. La réforme revêt alors une dimension sociolinguistique qu'une étude peut ne pas avoir.

Lorsqu'elles s'écartent de la norme, les productions orthographiques sont bien souvent le reflet de besoins potentiels, elles masquent une inadéquation entre la norme et une logique sous-jacente dont les



usagers n'ont pas toujours conscience. La notion de « faute » prend de ce fait une autre valeur : une faute est un écart à la norme existante et dans le nouveau système la graphie qui était initialement considérée comme faute devient la nouvelle norme : *fantasme* s'est substitué à *phantasme*.

Contrairement à une étude, laquelle doit impérativement prendre en compte la totalité des mots concernés (voir *Démarche* ci-dessous), une réforme peut se fonder soit sur la totalité d'une étude soit sur une partie de celle-ci selon les vœux de ses auteurs et les besoins ou les demandes de la société. Ainsi pour les lettres grecques et similaires, une réforme pourra ne porter que sur certaines d'entre elles, par exemple, dans un premier temps, le *th* et le *rh* car leur remplacement par *t* et *r* a peu d'implications secondaires.

Dans l'optique d'une étude et ultérieurement d'une réforme il serait souhaitable qu'une nouvelle instance internationale consacrée à l'orthographe soit envisagée. Cette instance pourrait prendre appui sur les fascicules publiés par EROFA et procéder ensuite à des études comparatives dont le but serait d'harmoniser l'orthographe des langues romanes.

## 9. CONDITIONS D'UNE RÉFORME

Si l'on se place dans l'optique d'une réforme, celle-ci doit, pour avoir les meilleures chances d'être acceptée, répondre à trois conditions :

1. Du point de vue théorique, dans le cadre du système, elle doit être aussi simple et générale que possible.

Chaque règle nouvelle doit être formulée en termes compréhensibles par tout un chacun et avoir une large portée. Ainsi nous considérons que la règle de remplacement du *x* final muet par *s* pourrait aisément s'appliquer à 99,93 % des mots (voir plus bas § 12, « Système et fonction »).

La prise en compte d'un corpus représentatif est nécessaire afin :

- (a) de connaître la place du problème dans le cadre général du réseau orthographique contemporain,
  - (b) de déterminer l'effet d'une modification particulière sur l'ensemble du corpus.
2. Du point de vue pragmatique, elle doit répondre à un besoin réel. Il n'est pas suffisant qu'une réforme corrige des irrégularités

observées dans la norme, elle doit aussi écarter des questionnements que les usagers se posent ou pourraient légitimement se poser. Dans le cadre de l'enseignement, elle doit faire disparaître une difficulté pour les apprenants qui n'est pas, ou peu, justifiée dans la norme et est, de ce fait, la cause d'erreurs récurrentes dans leurs productions écrites. Un exemple est celui du doublement de certaines consonnes : un apprenant, tout comme un usager, pourrait à juste titre se demander pourquoi il doit écrire *patronner* et *patronage*.

3. Du point de vue dialectique, elle doit associer le système et l'usage réel.

Une réforme se situe entre deux tensions, d'une part le systématique, qui relève de la logique propre au système orthographique synchronique, d'autre part le pragmatique, qui se manifeste dans la représentation qu'ont les usagers de ce système et dans leurs réalisations.

4. Du point de vue pragmatique, une réforme ne peut qu'être progressive et limitée. Elle peut porter sur un grand nombre de mots mais doit se limiter à un nombre restreint de difficultés. Modifier un trop grand nombre de graphies différentes nuirait à son acceptation. Les modifications proposées dans le présent ouvrage ne portent que sur trois sujets d'orthographe lexicale mais concernent environ un quart du vocabulaire général et entre 5 et 10 % des mots d'un texte.

## 10. ASPECTS COMMUNICATIONNELS

Le projet de réforme qui pourrait appliquer les modifications préconisées dans ce dictionnaire devrait, dans sa conception même, être orienté vers le public. Il devrait donc prendre en considération certaines fonctions du langage.

### 1. Le contexte

On observe actuellement un développement des messages ayant un fort caractère de spontanéité. Un tel contexte accroît les chances d'application d'une réforme, à la condition que celle-ci soit simple dans son contenu et dans son expression. Une preuve en est donnée par l'ajout d'un *e* pour former le féminin des mots *auteure*, *pro-*

*fesseuse* ou *écrivaine*, aujourd'hui entrés dans l'usage. Et la volonté conservatrice n'a pu résister. On est en droit de penser qu'il en serait de même pour la simplification des consonnes doubles, le remplacement du *x* final par *s* et celui des lettres grecques et similaires par leur équivalent français.

## 2. Les concepteurs

L'étude scientifique préalable doit être menée par des linguistes et des grammairiens qui ont la compétence pour procéder à une analyse approfondie mais, et ceci est fondamental, en liaison avec des usagers qui se prononcent sur le degré d'acceptabilité des propositions dans leur pratique quotidienne : c'est le principe qu'EROFA a retenu et appliqué<sup>28</sup>.

## 3. Les destinataires

Les destinataires de cette réforme sont tous les usagers présentant à des degrés divers des lacunes orthographiques, ainsi que les enseignants dont le travail serait grandement facilité, sans oublier les professionnels du livre, de la presse et de l'édition numérique en langue française, tant en France que dans le reste du monde.

## 4. Le contact entre les concepteurs et les destinataires

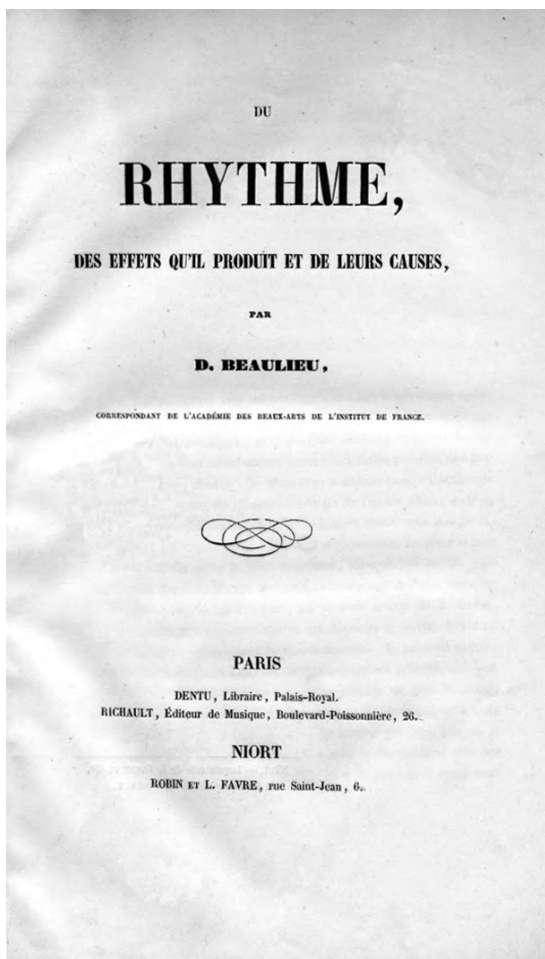
Les nouvelles règles avancées doivent être immédiatement comprises par l'utilisateur, c'est la raison d'être de la question qui, dans chacune de nos études, précède l'énoncé de la règle. Cette question traduit une interrogation que l'utilisateur se pose ou est légitimement en droit de se poser.

## 5. L'expression du contenu de la réforme

Les termes retenus dans les études doivent être compris de tout un chacun, ils doivent donc être aussi peu « techniques » que possible.

---

28. C'est, nous semble-t-il, sur de tels travaux mixtes que les décideurs, politiques ou institutionnels, devraient prendre appui pour promouvoir ou écarter telle ou telle modification.



*Du rythme, des effets qu'il produit et de leurs causes,*  
par Désiré Beaulieu, Paris, Dentu, 1853  
(en 1762, l'Académie écrit aussi *rythme*, voir page 62)

## 11. CRITÈRES DE MODIFICATION

Divers critères, souvent imbriqués les uns dans les autres, interviennent dans le choix des nouvelles graphies.

### 1. Simplicité

La graphie préconisée doit écarter, autant que faire se peut, toute surcharge non fonctionnelle. La modification apportée doit également induire aussi peu de « manipulations » que possible. Le remplacement du *x* final non prononcé par *s* est une opération simple qui n'entraîne aucune autre modification dans le mot, de même que la réduction des consonnes inutilement doublées. Le remplacement de *th* par *t* est une opération simple ; certes celui de *ph* par *f* impose de remplacer le *m* précédent par *n*, mais ceci n'est une complication qu'en apparence, en réalité on simplifie : puisque le *p* disparaissant le *m* n'a plus de raison d'être.

### 2. Analogie

Dans le cas des lettres grecques, l'analogie permet d'étendre à des cas similaires non grecs les modifications apportées à ces lettres, telle la suppression du *h* dans *habiter* réécrit *abiter*, ou le remplacement de *ch* par *c* dans *varech* (de l'ancien scandinave *vagre*) réécrit *varec*.

### 3. Fréquence

Modifier une graphie fréquente provoquerait davantage de réticences que changer une graphie rare. Encore faut-il s'entendre sur la notion de fréquence : si le *x* non prononcé est majoritaire dans les finales en *-aux*, *-eaux*, *-eux*, il est très minoritaire dans l'ensemble des pluriels des mots, ne serait-ce que si l'on prend en compte les mots à finale en *e* muet dans lesquels il est quasiment absent, ex. *des tables*. La fréquence des lettres grecques est particulièrement élevée dans des termes techniques mais certaines rectifications sont d'ores et déjà admises : dans le domaine pharmaceutique, les autorités internationales préconisent d'écrire *ciclo* pour *cyclo*, ex. *ciclosporine*<sup>29</sup>.

---

29. *Ciclosporine* est la DCI (dénomination commune internationale) de la *cyclosporine*.

La réduction des consonnes doubles, le remplacement du *x* final et des lettres grecques et similaires portent sur un grand nombre de mots mais c'est moins le nombre de mots concernés qui importe que le nombre de règles qui sont éliminées et la simplicité des principes qui régissent leur rationalisation<sup>30</sup>.

#### 4. Fréquence et image du mot

L'image d'un mot fréquent dans l'usage est imprimée dans la mémoire collective des usagers, la graphie rectifiée de ce mot est de ce fait plus difficilement acceptée que celle d'un mot rare : *\*beaus* entrainera plus de réticences que *\*réaus*. La fréquence de la graphie *fantasme* a restreint l'emploi de la graphie *phantasme* à des contextes littéraires ou spécialisés.

Lorsque la nouvelle image est en accord avec le système, elle finit tôt ou tard par s'imposer et l'ancienne disparaît de la mémoire collective, ainsi *fantaisie* a évincé *phantaisie*. On peut d'ailleurs concevoir une étape intermédiaire dans laquelle, l'habitude faisant son œuvre, les formes rectifiées ne seraient plus considérées comme fautives jusqu'au moment où elles deviendraient dominantes puis se fixeraient, ce que l'on pouvait déjà lire dans la préface de l'édition de 1740 du *Dictionnaire* de l'Académie :

[...] les hommes faits ont de la répugnance à changer quelque chose dans [l'orthographe] qu'ils se sont formée dès leur première jeunesse [...]. D'ailleurs, il leur en coûteroit une attention pénible pour être toujours conformes aux règles d'une orthographe, qu'ils n'auroient adoptée que dans un âge avancé. Ils prennent donc le parti de conserver celle à laquelle ils sont accoutumés; & ils la gardent, quoique la génération qui vient après eux, en suive déjà une différente. Ce n'est qu'après qu'ils ne sont plus, que les changemens dont nous parlons, & qu'ils avoient refusé d'adopter, se trouvent généralement reçus. »

#### 5. Longueur du mot

Plus le mot est long, moins le remplacement ou la suppression d'une lettre sont perçus : une lettre est moins porteuse d'information dans un

---

30. Ce qui rejoint la remarque d'A. Chervel dans la postface de l'ouvrage de D. Manesse et D. Cogis (2007) p. 248, lorsqu'il souligne la propriété que partageaient les réformes passées : « toutes les réformes passées, du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, ont été formulées dans des règles *simples* et dénuées de toute exception, même quand elles concernaient *un grand nombre de mots* » (nous soulignons).

mot de quinze lettres que dans un mot de trois lettres (toutes les lettres n'ayant toutefois pas la même valeur linguistique). C'est ainsi que la réduction de *nn* à *n* se remarquera davantage dans *\*bone* que dans *\*intergénérationnel*, et sera donc plus difficilement acceptée, dans un premier temps du moins.

## 6. Mots récents

Du fait de leur apparition récente, les mots nouveaux sont plus instables, mais ceci peut être lié aux conditions de production : si, selon Google, la graphie *ripoux* avec *x* domine (97 %), c'est vraisemblablement à cause des annonces du film *Les Ripoux* largement affichées sur les murs lors de sa sortie et maintes fois reprises ensuite.

## 12. SYSTÈME ET FONCTIONS

Le système orthographique français repose sur quatre fonctions de base : phonogrammique, morphogrammique, distinctive et sémantique<sup>31</sup>.

### 1. Fonction phonogrammique (phonogrammes)

Dans cette étude, nous posons que toute modification de l'orthographe lexicale doit prioritairement préserver le rapport à l'oral.

La réduction des consonnes doubles, ex. *\*tranquilliser*, et le remplacement du *x* final, ex. *\*bureaus*, ne modifient pas ce rapport. Si cette condition n'est pas remplie la simplification n'est pas retenue, ce qui est par exemple le cas pour les mots *fille*, *passer*, *surréalisme*, *accéder*, *ennui*.

C'est pour maintenir ce rapport que la simplification de la consonne qui suit *e* induit l'ajout d'un accent grave sur ce *e* lorsque la consonne est suivie d'une syllabe contenant un *e* dit muet, ex. *\*aquarèle*, et d'un accent aigu dans les autres cas, ex. *\*regréter*.

Pour ne pas modifier le rapport à l'oral, on ne saurait toucher au *x* final lorsqu'il est prononcé, par exemple dans *silex*, contrairement à celui de *paix*. La liaison ne s'oppose pas au remplacement du *x* par *s*, que l'on écrive *\*généreus enfants* ou *généreux enfants*, cela ne change

---

31. On retrouve ici le plurisystème graphique du français (N. Catach, 1980), prolongé par la grammaire homologique (C. Gruaz, 1990).

pas le rapport à l'oral. En revanche, ce rapport induit indirectement le maintien du *x* bien que non prononcé de *crucifix* et de *flux* car il est prononcé dans les dérivés *crucifixion*, *fluxion*.

## 2. Fonction morphogrammique (morphogrammes)

Les marques morphologiques sont grammaticales (nombre, conjugaison) ou lexicales (dérivation et familles de mots).

Le remplacement du morphogramme grammatical *x* de pluriel par *s* non seulement n'a pas de conséquence seconde mais conforte le système : la présence du *s* renforce le lien morphogrammique, par exemple le *s* final de \**généreus* se retrouve dans le féminin *généreuse* et dans les dérivés *généreusement*, *générosité*.

La graphie *doux* n'a pas plus de raison d'être que la graphie \**dous*, le *x* n'étant pas plus que le *s* lié au *c*, d'origine étymologique (lat. *dulcis*) qui se retrouve dans *douce* et *douceur*. Ce *s* induit les formes \**dousse*, \**dousseur*, comparable à \**rous*, *rousse*, *rousseur*. Il en est de même pour \**courrous* et \**deus* et les dérivés \**courrousser* et \**deusième*, ce qui de plus rapproche ce mot de *troisième*.

Les graphies en *s* de *je/tu* \**veus*, *je/tu* \**vaus*, *je/tu* \**peus* ont l'avantage d'écarter des cas exceptionnels, le *s* étant présent dans les formes conjuguées d'autres verbes, ex. *j'/tu émeus*, *je/tu vois*, *je/tu prends*.

La fonction morphogrammique pourrait justifier le maintien de *æ* dans *bæuf*, *æuf*, etc., *o* se retrouvant dans *bovin* et *ovipare*. Mais considérant que la fonction phonogrammique prévaut sur la fonction morphogrammique, *bæuf*, *æuf* sont réécrits *beuf*, *euf*. On retrouve alors l'alternance *eu* / *o* (*beuf* / *bovin* ; *euf* / *ovipare*), comme déjà avec *heure* / *horaire*, *valeur* / *valoriser*, etc.

Les lettres grecques n'ont qu'exceptionnellement une fonction morphogrammique, ce serait toutefois le cas du *ch* de *psychologique*, de la même famille que *psychique*, mais la prévalence de la fonction phonogrammique autorise le remplacement du *ch* prononcé /k/ par *c*.

## 3. Fonction distinctive (lexogrammes)

Une lettre peut permettre de distinguer deux mots, tel le *x* final qui a une valeur distinctive dans *croix* et *crois*, mais le contexte est très généralement désambiguïsateur, ex. *la* \**crois* et *la bannière* / *je crois ce que tu dis*. C'est aussi le cas des consonnes doubles, ex. *balade* /



*ballade, buter / butter, cane / canne*, etc., la distinction s'accompagnant d'ailleurs parfois d'oppositions phonémiques, ex. *home / homme*. La fonction distinctive ne saurait donc être un argument général contre le remplacement du *x* par *s*.

Une lettre grecque (voire plusieurs) peut distinguer deux mots, ex. *mythe* écrit *mite* se confond avec la graphie qui désigne l'insecte. Il en est de même de *phile* (ex. *francophile*) et *phylle* (ex. *chlorophylle*), la réduction des deux éléments à *file* entraînant ici une ambiguïté supplémentaire due à l'existence de l'élément *file* comme mot ou composant de mot (*défiler*). Mais le contexte est à nouveau suffisamment désambiguïsateur. La communication n'est d'ailleurs pas perturbée en espagnol, en portugais ou en italien qui ne connaissent que *-fil-*.

#### 4. Fonction sémantique

Le sens des mots contenant des graphèmes grecs<sup>32</sup> ne peut être strictement inféré de leur sens originel : si *chrono* dans *chronologie* signifie effectivement « temps », l'adjectif *chronique* ne signifie pas « relatif au temps » mais, entre autres sens, « qui dure longtemps ». Plutôt que de toujours donner un accès précis au sens actuel du mot, l'étymologie fournit bien plutôt des indices pour comprendre ce mot.

Par ailleurs, l'étymologie ne détermine pas strictement l'orthographe, puisque les mots espagnols, portugais, italiens, etc., de même sens que les mots français ont la même étymologie mais n'ont pas la même orthographe. La distance entre le sens actuel et le sens originel dans les mots grecs courants, et même savants, est due à l'inéluctable évolution du sens, la nécessité de maintenir un lien graphique avec le mot grec d'origine n'a plus guère alors, de ce point de vue, de raison d'être.

#### 5. La plurivalence graphémique.

Plusieurs fonctions sont parfois cumulées. Dans *accalmie* « calme passager de la mer, arrêt du vent », la fonction morphologique attribuerait à *ac-* le statut de morphème préfixal, ce qui justifierait le

---

32. Nous parlons de « lettres grecques » ou de « graphèmes grecs » par pure commodité. Il s'agit pour la plupart de digrammes latins (*ch, ph, rh, th*) adoptés au cours de l'Antiquité par les grammairiens romains pour noter en latin les emprunts faits aux Grecs.

maintien des deux *c*. En revanche, la fonction phonogrammique justifierait l'effacement du premier *c*. Ira-t-on jusqu'à retenir les deux formes ? La primauté de la fonction phonogrammique induit la consonne simple. Ce sont bien souvent à la fois la compétence du scripteur et le degré de lexicalisation qui sont en cause : reconnaît-on aujourd'hui la présence du préfixe de sens négatif *in-* dans *innocent* (littéralement « qui ne nuit pas ») ?

### 13. DÉMARCHE : LA SATURATION DU MODÈLE

Au départ de la démarche, il n'y a pas une règle dont la justification se trouverait, par exemple, dans l'histoire de la langue, mais une hypothèse provisoire qui conduit par *ajustements successifs* à une règle qui a une portée générale.

La démarche générale retenue est alors la suivante :

- une première règle provisoire, à valeur d'hypothèse, est émise, elle se fonde sur le système envisagé et est aussi simple et générale que possible ;
- cette hypothèse provisoire est validée ou non par son application au corpus ;
- lorsque l'examen du corpus la remet en cause, une nouvelle hypothèse est formulée, un nouveau processus de vérification est engagé ;
- le processus se poursuit jusqu'à ce que la dernière hypothèse soit vérifiée pour la totalité des mots du corpus de référence, elle est alors validée et devient la règle définitive.

En d'autres termes, le modèle a été testé à travers les hypothèses successives jusqu'au moment où il s'est fixé –, on dit alors qu'il est saturé –, et n'est plus remis en cause.

Exemple du *x* final :

Pour parvenir à la règle concernant le remplacement du *x* final par *s*, plusieurs hypothèses ont été avancées :

- Hypothèse 1 : On forme le pluriel des noms et adjectifs terminés par une voyelle au singulier en ajoutant *s*, ex. *des genous* comme *des cous*, *des pieus* comme *des pneus*.

Cette hypothèse ne prend pas en compte des pluriels très fréquents de type *chevaux*, lesquels présentent une alternance en finale.

- Hypothèse 2 : La marque du pluriel des noms et des adjectifs est *s* sauf pour les mots terminés par *x*, *z*, ou *s*, qui restent invariables.

La présence de ces trois exceptions nuit au caractère général de la règle.

- Hypothèse 3 (qui complète l'hypothèse 1) : Le pluriel en *-aux* des mots terminés par *-au*, *-al* et *-ail* s'écrit *-aus*, celui des mots en *-eu*, ainsi que certains mots en *-il* (*œil*) et *-ul* (*aïeul*) s'écrit *-eus*, celui des mots en *-ou* s'écrit *-ous*.

Cette énumération est contraire au critère de simplicité, et il faudrait ajouter les mots dont le singulier est en *-aux*, *-eux* et *-oux* (ex. *chaux*, *généreux*, *courroux*), identiques au singulier et au pluriel.

D'où la nouvelle proposition :

- Hypothèse 4 : Les *x* finaux non prononcés sont remplacés par *s*.

Cette règle recouvre des mots tels que *chevaus*, *bijous*, *travaus*, *généreus*, et *je veus*, *je peus*, *je vaus*. Des mots tels que *anthrax*, *index*, *box* ainsi que *six* et *dix* sont écartés puisque le *x* est prononcé.



## LES TROIS ÉTUDES

Les objets linguistiques ont des contours incertains : des faisceaux de critères, inégalement satisfaits, les affectent à des ensembles flous. Au linguiste de dire où, pour autoriser la description, il fixe conventionnellement les limites.

R. Martin, *Comprendre la linguistique*, 2002, p. 22.



# I

## LES CONSONNES DOUBLES

Qui ne s'est jamais interrogé pour savoir si l'on devait écrire *patroner* ou *patronner*, *patronage* ou *patronnage*, *combatant* ou *combattant*, *combatif* ou *combattif*, etc. ?<sup>1</sup> Comment en est-on arrivé à cet état de confusion actuel ? Quelle solution est envisageable ?

### 1. LA SIMPLIFICATION DES CONSONNES DOUBLES DANS L'HISTOIRE

L'orthographe de la Renaissance avait tendance à supprimer les consonnes doubles.

Richelet dans son *Dictionnaire françois* publié en 1680, qui est le premier dictionnaire écrit en français, simplifie les consonnes doubles.

Le traitement des consonnes doubles a beaucoup varié dans les éditions successives du *Dictionnaire de l'Académie* de 1694 jusqu'à nos jours<sup>2</sup>.

La règle selon laquelle le doublement de la consonne indique que la voyelle précédente est brève prévaut dans l'édition de 1718 – réédition de celle de 1694 mise en ordre alphabétique – bien qu'elle doive être modulée : s'il n'y a jamais de voyelle longue devant une consonne double, il y a de nombreuses voyelles brèves qui ne sont pas suivies de consonnes doubles.

---

1. On trouvera une présentation développée des consonnes doubles dans N. Catach, 1980, p. 278-283 : les consonnes doubles prononcées ou muettes, leur emploi en tant que graphèmes, leurs caractéristiques actuelles, leur fréquence, leurs valeurs étymologiques, historiques et distinctives.

2. Voir N. Catach, 1978, p. 32-46.

En 1740, avec l'entrée des philosophes à l'Académie, de nombreuses variantes avec simplification des consonnes doubles sont introduites. L'abbé d'Olivet les supprime dans tous ses ouvrages. Ceci se poursuivra jusqu'à l'édition du *Dictionnaire* de l'Académie de 1798.

Après le retour à l'étymologisme outrancier de l'édition de 1835, celle de 1878 contient, entre autres, une réforme des consonnes doubles et introduit la notion de tolérance.

L'édition de 1932-1935 traduit un retour en arrière : on aligne *abattis* sur *abattre* malgré *combatif*, *courbatu*, sans tenir compte du rapport Faguet paru en 1905 qui préconisait par exemple *échèle*, *paysane*.

Indépendamment de l'Académie<sup>3</sup>, en 1939 A. Dauzat préconise d'unifier les séries de mots dans le sens d'une simplification (mais maintient *charriot* comme *charrette*), de garder *homme*, *femme*, mais d'écrire *bèle*, *quèle*, *trape*, *sifler*, *soner*, etc., et d'unifier les verbes en *-eler -eter*.

Lafitte-Houssat (1950) préconise de supprimer toutes les consonnes doubles non prononcées et d'écrire *fame*, (*h*)*ome*, *nule*, *bone*, etc.

Beaulieux (1952) soutient également la suppression des consonnes doubles non prononcées, et donc leur maintien dans *succès*, *mourrait* ainsi que *ill* pour *l* mouillé, *ss* pour *s* dur.

Le rapport Beslais (1965) défend la simplification des consonnes doubles et, en ce qui concerne le doublement à la limite radical-suffixe, la commission donne plusieurs exemples d'incohérences actuelles (p. 14-15) :

- *donner* (latin *donare*), *donneur*, *donnée* mais *donateur*, *donataire*, *donation* ;
- *sonner* (latin *sonare*), *sonneur*, *sonnerie* mais *sonore*, *consonance*, *résonance* ;
- *bonne* (de *bon*, latin *bonus*), *débonnaire* mais *bonifier*, *bonasse* ;
- *nommer* (latin *nominare*), *innommable* mais *nominal*, *innomé* ;
- *rationnel* (latin *rationalis*) mais *rationalisme*, latin *rationem* ;

---

3. On trouvera un résumé du contenu des principales réformes du XX<sup>e</sup> siècle dans *le Robert, Dictionnaire d'orthographe et de difficultés du français*, 2010, p. 1043-1070, avec une présentation d'EROFA, p. 1068-1069.



– *chatte* (latin *catta*), *chatterie* mais *chatière*, *chaton*.

et de conclure :

Pour tous ces mots sans exception, la Commission propose unanimement la graphie par consonne simple, soit que le doublement ait été déterminé par la rencontre de deux consonnes à la jonction du radical et du suffixe, soit que les deux consonnes appartiennent au radical. (p. 51)<sup>4</sup>

Dans les *Rectifications* de 1990<sup>5</sup>, la simplification des consonnes doubles n'est pas une règle générale, ainsi *chariot* devient *charriot*, *boursoufler* devient *boursouffler*, etc. Dans les recommandations aux lexicographes et créateurs de néologismes on peut lire :

dans l'écriture des mots nouveaux dérivés de noms en *-an*, le *n* simple sera préféré dans tous les cas ; dans l'écriture des mots nouveaux dérivés de noms en *-on*, le *n* simple sera préféré avec les terminaisons suffixales commençant par *i*, *o* et *a*. On écrira donc, par exemple : *-onite*, *-onologie*, *-onaire*, *-onalisme*, etc.<sup>6</sup>

L'emploi de *e* avec accent grave qui note le son *e* ouvert dans les verbes en *-eler* et en *-eter* est étendu à la quasi-totalité des verbes de ce type :

On conjugue donc, sur le modèle de *peler* et *acheter* : *il ruissèle*, *il ruissèlera*, *il étiquète*, *il étiquètera*. On ne fait exception que pour *appeler* (et *rappeler*) et *jeter* (et les verbes de sa famille), dont les formes sont les mieux stabilisées dans l'usage. Les noms en *-ement* dérivés de ces verbes suivront la même orthographe : *amoncèlement*, *bossèlement*, *chancèlement* [...].<sup>7</sup>

André Chervel préconise la suppression des consonnes doubles « qui ne servent pas à la représentation phonétique du mot »<sup>8</sup>.

4. On notera toutefois, à rebours de la commission Beslais, que R. Thimonnier (1970, p. 9) estime qu'« une réforme profonde [de l'orthographe] est désormais sans objet » puisqu'il suffit de connaître les 4 500 séries (cf. G. Matoré dans la préface) qu'il a établies pour se rendre compte de la logique profonde de l'orthographe française. On ne manquera pas d'observer que les séries de Thimonnier sont construites sur des critères fort différents pour ne pas dire contradictoires. À titre d'exemple, pour les consonnes doubles, il propose le doublement dans *acagnarder*, *araser*, *atermoyer* qui deviendraient *accagnarder*, *arraser*, *attermoyer* et la simplification pour *frisotter*, *confessionnal* qui deviendraient *frisoter*, *confessional*.

5. *JO*, 1990.

6. *Ibid.*, p. 19.

7. *Ibid.*, p. 15.

8. Postface de D. Manesse et D. Cogis, 2007, p. 249.

## 2. LES SIMPLIFICATIONS SELON LA NATURE ET LA POSITION DES CONSONNES DOUBLES

Le sujet de la position et de la fonction des consonnes doubles parcourt toute l'histoire de l'orthographe <sup>9</sup>.

### 1. Consonnes nasales

Des X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> aux XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles, les voyelles précédant une consonne nasale se sont nasalisées, ex. *an*, *bon*, *fin*, *un*, et ont été traduites à l'écrit par un tilde ou par le doublement de la consonne. Mais *in* et *un* n'ont été que très brièvement nasalisés. Le doublement avait alors soit une valeur étymologique, ex. *année*, lat. *annata*, soit une valeur phonologique, ex. *pomme*, lat. *poma*. Il s'est ensuite étendu à des mots qui n'avaient pas connu la nasalisation, ex. *consonne*. Le processus de dénasalisation s'est engagé aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles.

### 2. Consonnes doubles diacritiques

Au XVI<sup>e</sup> siècle, des consonnes muettes internes notaient le timbre plus ou moins ouvert du *e* précédent. Au XVII<sup>e</sup> siècle, ces lettres muettes ont été remplacées par un doublement de la consonne (*recepte* devient *recette*), ce qui était considéré comme une simplification.

Dans le *Dictionnaire* de l'Académie de 1740, l'accent grave a remplacé la consonne double dans les mots d'origine grecque (ex. *comète*, gr. *komêtês*, lat. *cometa* : Estienne 1549, Thierry 1564 : *comette* ; Nicot 1606, Académie 1718 : *comete* ; Académie 1740 : *comète*), parfois latine, lorsque le doublement s'opposait à l'étymologie (*secrète*, lat. *secretus*). L'Académie a également introduit cet accent lorsqu'aucun signe n'indiquait la prononciation de *e* et où l'on entendait un *e* ouvert (ex. *colère*, *trêfle*), parfois seulement en 1762 (ex. *baromètre*). Cependant, il arrive que l'Académie ne mette aucun accent (ex. *garçonniere*), ou utilise un accent aigu (ex. *beurrière*) ou un accent circonflexe (ex. *extrême*).

Pour les verbes en *-eler*, *-eter*, les dictionnaires de l'Académie de 1694 et 1740 retiennent le *l* double dans toute la conjugaison, ex. *appelle*.

---

9. Les paragraphes suivants concernant l'historique s'inspirent largement de N. Catach (dir), 1995, p. 1149-1165.

À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et au XVIII<sup>e</sup> le principe du doublement indiquant la brièveté de la voyelle précédente est retenu, ex. *patte*.

En tout état de cause, ainsi que le remarque N. Catach, le remplacement de la consonne double par l'accent grave « aurait dû se généraliser et remplacer partout le redoublement qui, fonctionnel dans le cadre de l'ancienne orthographe, était devenu inutile après l'introduction de l'accent grave »<sup>10</sup>.

### 3. Consonnes doubles à la limite préfixe-radical

En 1694 l'Académie ne simplifie que quelques séries, ex. *adosser*, *adresser*, *aplanir*. En 1740, elle simplifie un petit nombre de mots en conservant le doublement existant en latin, mais l'impossibilité de distinguer entre préfixes français et préfixes latins empêche l'abbé d'Olivet de poursuivre dans ce sens, d'où *abaisser*, *abandonner*, mais *accompagner*, *accoler*, etc.

### 4. Consonnes doubles internes

« Les quatre principes (étymologique, historique, analogique et phonologique) se sont opposés constamment, écrit N. Catach, d'où les très nombreuses contradictions qui règnent dans ce secteur, sans doute le plus embrouillé de toute l'histoire de l'orthographe, et naturellement du système actuel. »<sup>11</sup> On a ainsi relevé :

- une hésitation entre la consonne double et la consonne simple à l'intérieur des mots et dans les finales :
  - avec la présence de consonnes doubles internes non étymologiques, ex. *juppe* ou *jupe*, *attiffer* ou *attifer* ;
  - avec des emprunts à l'italien : *cavalle* ou *cavale*, *équipper* ou *équiper* ;
- des consonnes doubles dans les suffixes diminutifs et autres finales de même type : *clochete* ou *clochette*, *banderole* ou *banderolle*, *bourelrier* ou *bourellier* ;
- une hésitation entre la consonne double et la consonne simple *mm* vs *m*, *nn* vs *n*, ce qui contredit souvent l'étymologie et le lien dérivatif : *homme* mais *bonhomie*, *patronne* mais *matrone*.

10. *Ibid.*, p. 1153.

11. *Ibid.*, p. 1155-1156.

### 3. LE CORPUS

Le corpus initial de notre étude des consonnes doubles est la nomenclature du *Robert électronique* 2012 et du *Petit Robert* 2013.

#### 1. Cas général

Les consonnes doubles qui transcrivent un phonème unique sont simplifiées.

Le doublement n'est maintenu que dans les cas où sa réduction affecterait le rapport à l'oral :

1. il transcrit le yod (ex. *ill* dans *paille*, *ll* dans *vriille*) ou le phonème /s/ entre deux lettres-voyelles (ex. *ss* de *coussin*) ;
2. il transcrit deux phonèmes, ex. *cc* dans *accéder*, ou le mot est un composé et contient deux fois le même phonème, ex. *rr* dans *surréalisme* ;
3. il marque la nasalisation, ex. *ennui*, *emmêler*, *immangeable* ;
4. il est associé à une prononciation particulière de la voyelle précédente, ex. le phonème /a/ dans *moelle*, *femme*, *solennel*.

Lorsqu'une consonne double admet deux prononciations dont une correspond à une consonne simple, la graphie retenue est celle qui transcrit cette consonne simple, ex. *alégorique*.

La simplification s'applique aux homophones contenant une consonne double, ex. *ballade* devient *balade*, le contexte étant jugé suffisamment désambiguïsateur (*chanter une balade* vs *faire une balade en forêt*). Une seule forme est retenue lorsque les mots homographes ont le même genre, ex. *bule* n. f, qui a les deux sens « quantité d'air ou de gaz... » et « boule de métal », mais *bule* n. m. « papier jaunâtre... » est une autre entrée.

#### Remarques

1. La prononciation des mots indiquée est celle qui figure dans les éditions du *Robert* mentionnées ci-dessus.
2. Les verbes en *-eler* et *-eter*, traités par les rectifications de 1990, sont suivis d'un exemple de modification dans la conjugaison et celui-ci figure entre parenthèses, ex. *breveter* (-ète).

3. Ne sont pas retenus les mots composés dont les éléments sont séparés par une espace ou par un trait d'union lorsque le composant concerné est déjà présent, ex. *pomme de terre*, *porte-jarretelle(s)* puisque *pomme* et *jarretelle*, écrits *pome* et *jaretèle*, sont dans la liste. En revanche, lorsqu'un mot ne paraît que dans un composé, ce dernier est retenu, ex. *épine-vinette* puisque *vinette* seul, réécrit *vinète*, n'est pas dans la liste.

## 2. Les emprunts

La simplification s'applique aux emprunts, ex. *staccato* est réécrit *stacato*.

Toutefois, elle ne s'applique pas :

1. Lorsqu'elle marque la prononciation d'une consonne ou lève une ambiguïté dans le rapport à l'oral, ex. *ttoro* « plat basque » prononcé [tjoro], *finn* « petit voilier » qui, sans le doublement, serait prononcé comme le français *fin*, *buzz* [bœz] dont la prononciation est liée à la graphie globale *buzz*, la graphie *buz* serait lue [byz] comme dans *buse* ;
2. Lorsque le maintien de la prononciation entraînerait d'autres modifications graphiques, ex. *gruppetto* qui devrait être réécrit *groupéto* pour ne pas être lu [grypto], *groggy* qui devrait être réécrit *groguy* pour ne pas être lu [groʒi].

Ces mots sont écartés du corpus.

La francisation des mots étrangers, anglais en particulier, demanderait une étude spécifique.

#### 4. LA RÈGLE

##### JE M'INTERROGE

Vais-je écrire  
*patronat* mais *patronner*  
*courir* mais *nourrir*  
*modèle* mais *aquarelle*  
*secrète* mais *nette*  
*férié* mais *ferrure*  
?

##### RÈGLE

**En règle générale, une consonne n'est pas doublée,**  
ex. *patrone* comme *patronat*, *nourir* comme *courir*,  
*aquarèle* comme *modèle*, *nète* comme *secrète*, *fêrure*  
comme *férié*.

**Elle n'est doublée que lorsque le rapport à l'oral  
l'exige,** ex. *accéder*, *ennui*, *surréalisme*.

## II

### LE X FINAL

#### 1. LES TRIBULATIONS HISTORIQUES D'UN CERTAIN X

Dans certains mots, le *x* final est étymologique, par exemple celui de *six* du latin *sex* ou celui de *voix* du latin *vox*.

Dans d'autres mots, le *x* est une marque de pluriel. Dès le XII<sup>e</sup> siècle, le *l* final s'est vocalisé en *u* au pluriel devant le *s* et le groupe final *us* a été remplacé par un signe graphique qui ressemblait à un *x*, d'où la graphie *chevax* pour *chevaus*. Puis le *u* nécessaire à la transcription du son vocalique fut rétabli en conservant le *x*, *chevax* fut alors réécrit *chevaux*<sup>1</sup>. L'emploi du *x* s'étend ensuite et il se rencontre aujourd'hui après *au*, *eu*, *eau*, *ou*, *œu*, ex. *chaux*, *deux*, *houx*, *vœux* et *i*, ex. *faix*, *prix*, *choix*. Les grammairiens Estienne (1549), Thierry (1564) et Nicot (1606) renaient le *s* dans *chois* en liaison avec *choisir* mais l'Académie a, depuis 1694 jusqu'à nos jours, remplacé ce *s* par *x* dans les éditions successives de son dictionnaire.

#### 2. QUELQUES RÉFORMES DU X FINAL PROPOSÉES AU COURS DU XX<sup>e</sup> SIÈCLE

Tout au long du XX<sup>e</sup> siècle les réformateurs se sont préoccupés du remplacement du *x* final par *s*<sup>2</sup>.

---

1. Entre autres Ferdinand Brunot, 1927, p. 104.

2. Pour une présentation plus développée on pourra se reporter en particulier au *Robert* 2010, p.1043-1070 et au Rapport Beslais, 1965, p. 45-46.

- Vœu du Conseil supérieur de l'Instruction publique en 1908 : ne pas considérer comme faute le non-accord des sept pluriels en *-oux* (*chou, hibou...*). L'Académie accepte mais n'en tient pas compte dans son dictionnaire.
- Dauzat & Damourette (1939) : remplacement du *x* final par *s* sauf dans les cas d'homonymie.
- Lafitte-Houssat (1950) : remplacement du *x* final par *s* dans tous les pluriels.
- Beaulieux (1952) et la Ligue pour une réforme de l'orthographe : généralisation des pluriels en *s*.
- Commission de réforme (1952) : remplacement du *x* final non prononcé par *s*.
- Rapport Beslais (1965) : remplacement du *x* final par *s* dans :
  - les sept pluriels en *-oux*,
  - les pluriels en *-aux*, d'où *chevaux, bureaux, travaux*, comme déjà *landaus, sarraus*,
  - les pluriels en *-eux*, d'où *cheveux, yeus*, comme déjà *bleus, pneus*,
  - les noms comme *noix, paix, époux*, d'où *nois, pais, épous*,
  - les adjectifs comme *heureux, jaloux, faux*, d'où *heureus, jalous, faus*,
  - l'adverbe *mieux*, d'où *mieus*,
  - les formes verbales *je peux, je veux*, d'où *je peus, je veus*.

La Commission Beslais s'est interrogée sur l'application de la règle au pronom personnel *eux* et aux adjectifs numéraux *deux, six, dix, soixante* qui s'écriraient *deus, sis, dis, soissante*, ce qui entraînerait *deusième, sisain, sisième, disain, soissantaine* et *soissantième*. Elle remarque que l'Académie avait admis en 1908 *sizième* comme *onzième* et *dizième* comme *dizaine*.

La Commission soutient aussi la graphie *dous*, féminin *dousse*<sup>3</sup>.

- Chervel 2007 : généralisation du *s* de pluriels pour tous les noms

---

3. Beslais, p. 46 : « Il serait raisonnable [...] d'écrire *dous*, féminin *dousse*, la graphie *douce* ne se justifiant nullement : *fallacem* a donné au féminin *fausse* ».



et adjectifs (qui ne se terminent pas en *-x* ou *-z*) : les *bijoux*, les *agneaus*<sup>4</sup>.

### 3. REMPLACEMENT DU X

#### 1. Justification

La rationalisation préconisée par EROFA :

- s'inscrit dans le cadre de la règle générale de formation du pluriel des nominaux qui est d'ajouter un *s*, ex. *une table, des tables* ;
- régularise les pluriels en *-aux, -eux, -oux* de *chevaux, cheveux, choux*, etc. ; ces formes rejoignent alors les pluriels réguliers existants, tels *landaus, pneus, cous* ;
- régularise les terminaisons verbales en *x* des première et deuxième personnes du singulier qui deviennent *je / tu veus, je / tu vaus, je / tu peus*, comme *j' / tu émeus, je / tu sais*, etc. ;
- régularise le lien avec les féminins et/ou les dérivés par la présence du *s* en finale, ex. *généreus / générale, générosité*, ce qui se situe dans le cadre d'une régularité plus générale selon laquelle un grand nombre de mots se terminent au masculin singulier par une consonne muette qui est prononcée dans les féminins et les dérivés, ex. *grand / grande, grandir, grandeur*.

#### 2. Remarques

1. Le *x* n'est pas remplacé par *s* lorsqu'il est prononcé /ks/, ex. *index*, ou /s/, ex. *six*.
2. Le *x* final de *crucifix* et de *flux* est maintenu à cause de sa présence dans les dérivés *crucifixion* et *fluxion* dans lesquels il est prononcé.
3. Le *s* remplaçant le *x* rapproche certains mots de mots existants, ex. *\*perdris* comme *brebis*. Remarquons qu'il en serait de même de l'effacement du *x*, ex. *\*perdri* comme *fourmi*.
4. La régularisation maintient les formes orales actuelles du pluriel, ce qui écarte *banals, les chevaux, les bails*, etc. Toutefois, ces pluriels s'entendant parfois dès à présent à l'oral, rarement il est

---

4. Postface de D. Manesse et D. Cogis, 2007, p. 249.

vrai, la généralisation du *s* pourrait entraîner, dans un avenir plus ou moins proche, l'extension de ces pluriels, tel *banals* comme *bancals*, *des chevaux*<sup>5</sup> comme *des récitals*, *des bails* comme *des chandails*.

5. La suppression du *s* serait envisageable au singulier, d'où \**généreu*, de tels mots ayant alors la même finale que *bleu*, mais cela romprait le lien, très général, du masculin en *-eux* réécrit *-eus* avec le féminin en *-euse*, le féminin de *bleu* étant *bleue*.

### 3. Le corpus

Le corpus d'étude du *x* final est essentiellement la nomenclature du *Petit Robert* 2009 électronique.

## 4. LA RÈGLE

### JE M'INTERROGE

Pourquoi dois-je écrire  
*des pneus* mais *des cheveux*,  
*des landaus* mais *des agneaux*,  
*des clous* mais *des hiboux*,  
*un bois* mais *un choix* ?

Ne pourrait-on faire disparaître cette difficulté  
 qui n'est régie par aucune règle ?

### RÈGLE

**En finale de mot, le *x* non prononcé est remplacé par *s*.**  
 Exemples : *des cheveux*, *des agneaus*, *des hibous*, *un chois*.

---

5. C'est au XVII<sup>e</sup> siècle que les cahiers de l'Académie fixent la règle selon laquelle la plupart des mots en *-al*, *-ails* ont leur pluriel en *-aux* (v. Brunot, 1926, p. 101 et 104).

### III

## LES LETTRES GRECQUES ET SIMILAIRES

Les lettres grecques sont un sujet de crispation : pour les uns, elles sont une part essentielle du patrimoine de la langue et les supprimer serait couper le français de ses racines ; pour les autres, elles sont une complication inutile<sup>1</sup> et les autres langues romanes les ont très généralement abandonnées – voyez par exemple fr. *orthographe*, cat. *ortografia*, esp. *ortografía*, gal. *ortografía*, ital. *ortografia*, occit. *ortografia*, port. *ortografia*, roum. *ortografie*. De plus, l'emploi des lettres grecques est bien souvent arbitraire : on ne voit pas pourquoi on a remplacé *y* par *i* dans *chimie* (gr. *khumeia*) mais pas dans *physique* (gr. *phusicos*).

### 1. LES LETTRES GRECQUES ET SIMILAIRES DANS LES ÉDITIONS DU DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE

Le remplacement de certaines lettres grecques se rencontre avant la première édition du *Dictionnaire* de l'Académie, par exemple *thème* est écrit *tesme* par R. Estienne (1549), J. Thierry (1564), J. Nicot (1606).

---

1. Simplifier les lettres grecques n'est pas un sujet nouveau. Citons Firmin-Didot (1868) et récemment André Chervel dans D. Manesse et D. Cogis, 2007, p. 249 : « La deuxième [réforme] consisterait à supprimer les lettres grecques, le *h* chaque fois qu'il est étymologique (*rhume*, *thèse* et même *chœur* : tant pis pour l'homonymie) et le *y* qui serait remplacé par un *i* dans les mêmes conditions (*cycle*, *système*, *tyran*) ; pour le groupe *ph*, il suffirait de le remplacer par un *f* (*phénomène*, *philosophe*) ». Signalons que Maurice Grammont dans son compte rendu du *Cours de linguistique générale* de Ferdinand de Saussure paru dans la *Revue des langues romanes*, n° 53, 1916, p. 402-410, a remplacé toutes les lettres grecques par leurs correspondants français.

**AUTHEUR.** f. m. Celui qui est la première cause de quelque chose. *Dieu est l'auteur de la Nature. JESUS-CHRIST est l'auteur de notre salut. Dieu n'est point l'auteur du péché, les auteurs de la sédition, de la conjuration furent punis, on ne fait point l'auteur de cette nouvelle, un tel est l'auteur de sa race.*

Il signifie aussi, Inventeur. *L'auteur de l'opinion de la Météphysique, l'auteur de la boussole, de la pendule.*

Il se dit particulièrement, de Celui qui a composé un livre. *Auteur digne de foy, auteur ancien, auteur moderne, auteur classique, auteur grave, auteur Grec, Latin, Italien, Arabe &c, auteurs apocryphes, auteurs anonymes, auteurs ecclésiastiques, auteurs*

Académie 1694

**AUTHEUR.** f. m. (Quelques-uns écrivent *Auteur*.) Celui qui est la première cause de quelque chose. *Dieu est l'auteur de la nature. JESUS-CHRIST est l'auteur de notre salut. Dieu n'est point l'auteur du péché, les auteurs de la sédition, de la conjuration furent punis, on ne fait point l'auteur de cette nouvelle.*

Il signifie aussi, Inventeur. *L'auteur de l'opinion de la Météphysique, les auteurs des opinions nouvelles.*

**AUTEUR,** Se dit aussi, de Celui qui a composé un Livre, qui a fait quelque Ouvrage d'esprit, en vers ou en prose. *Auteur ancien, Auteur moderne, Auteur classique, Auteur grave,*

Académie 1718

**AUTEUR.** substantif masculin. Celui qui est la première cause de quelque chose. *Dieu est l'auteur de la nature. JESUS-CHRIST est l'auteur de notre salut. Dieu n'est point l'auteur du péché. Les auteurs de la sédition, de la conjuration furent punis. On ne fait point l'auteur de cette nouvelle.*

Il signifie aussi, Inventeur. *L'auteur de l'opinion de la Météphysique. Les auteurs des opinions nouvelles.*

**AUTEUR,** se dit aussi, de Celui qui a composé un Livre, qui a fait quelque Ouvrage d'esprit, en vers ou en prose. *Auteur ancien, Au-*

Académie 1740

**MÉCANIQUE.** f. f. Cette partie des Mathématiques qui a pour objet les machines. *Il entend la Mécanique, il a appris les Mécaniques, des instruments de Mécanique.*

*Mécanique*, adj. de tout genre. Se dit des Arts qui ont principalement besoin du travail de la main. *On dit de les Arts en Arts libéraux & en Arts mécaniques. La Mécanique est un Art mécanique.*

Il signifie aussi, Sordide, mesquin. *Un mestier bien mécanique, cela est bien mécanique pour un Gentilhomme, ils vivent d'une manière mécanique. Il est bas.*

**MÉCANIQUEMENT.** adv. Sordidement, mesquinement. *Il fait toutes les choses si mécaniquement, il vit si mécaniquement. Il est bas.*

Académie 1694

**THRESOR.** sub. m. Amas d'or & d'argent, ou d'autres choses précieuses, mis en réserve. *Riche trésor, trésor insinuable, trésor inépuisable, amasser des trésors, accumuler des trésors, enfoncer des trésors, trouver un trésor caché, la guerre épuise les trésors publics, prodiguer ses trésors, toucher à son trésor, mettre la main à son trésor, le trésor de S. Denis, le trésor de Notre-Dame de Lorette.*

On appelle, *Trésor Royal*, l'amas de tous les revenus du Roy. *Garde du Trésor Royal.*

On appelle, *Chambre du Trésor*, Une Jurisdiction établie à Paris pour juger des affaires du Domaine du Roy. *Il est Conseiller au Trésor.*

On dit figur. que *La miséricorde de Dieu est un trésor inépuisable. L'Église ouvre ses trésors en Dieu.*

Académie 1694

**THRESOR.** subst. masc. (quelques-uns l'écrivent sans H.) Amas d'or ou d'argent, ou d'autres choses précieuses, mis en réserve. *Riche trésor, trésor insinuable, trésor inépuisable, enfoncer des trésors, trouver un trésor caché, la guerre épuise les trésors publics, le trésor de saint Denis, le trésor de Notre-Dame de Lorette.*

Dans la plupart des Eglises, on appelle *Trésor*, Le lieu où l'on garde les Reliques & les Ornaments de chaque Eglise. Il se dit aussi de ces Reliques & de ces Ornaments.

On dit qu'*Un homme a des trésors, de grands trésors*, pour dire, qu'il a de grands

Académie 1718

*Fort. Très-sagement. Cet homme-là est très-savant, mais celui-là est plus savant encore.*

**TRÉSOR.** f. m. Amas d'or, d'argent, ou d'autres choses précieuses, mis en réserve. *Riche trésor, Trésor insinuable, Trésor inépuisable, Enfoncer des trésors, Trouver un trésor caché, La guerre épuise les trésors publics. Le trésor de saint Denis, Le trésor de Notre-Dame de Lorette.*

Dans la plupart des Eglises, on appelle *Trésor*, Le lieu où l'on garde les Reliques & les Ornaments. Il se dit aussi De ces Reliques & de ces Ornaments.

On dit, qu'*Un homme a des trésors, de grands trésors*, pour dire, qu'il a de grandes richesses.

Académie 1762

**MÉCANICIEN.** f. m. Qui fait la Mécanique. *Il faut qu'un Mécanicien soit bon Géomètre.*

**MÉCANIQUE.** f. f. La partie des Mathématiques, qui a pour objet les lois du mouvement, celles de l'équilibre, les forces mouvantes, &c. *Il entend bien la mécanique. Il a appris les mécaniques. La mécanique démontre la force du levier.*

Il se prend aussi pour la structure naturelle ou artificielle d'un corps, d'une chose. *La mécanique du corps humain. La mécanique des animaux. La mécanique d'une montre. Je ne comprends pas la mécanique de cette machine.*

**MÉCANIQUE.** adj. de r. g. Se dit des Arts qui

Académie 1762

Les éditions successives de ce dictionnaire témoignent des avancées qui ont marqué l'évolution des graphies grecques avant que celle-ci soit remise en cause dans l'édition de 1835<sup>2</sup>.

### 1. Dictionnaire de l'Académie de 1694

L'Académie française retient l'ancienne orthographe par respect de l'étymologie, ce qu'affirme la *Préface* de 1694 :

L'Académie s'est attachée à l'ancienne Orthographe receüe parmi tous les gents de lettres, parce qu'elle ayde à faire connoistre l'Origine des mots.

Ce choix n'est pas sans avoir un caractère social discriminatoire, comme Mézeray (1610-1683), à qui fut confié le soin de décider des règles d'orthographe appliquées dans le dictionnaire, en témoigne dans ses *Cahiers* :

La Compagnie déclare qu'elle désire suivre l'ancienne orthographe qui distingue les gens de lettres d'avec les ignorans et les simples femmes.<sup>3</sup>

Si ce *Dictionnaire* de 1694 retient un grand nombre de lettres grecques, par exemple dans *apothicaire*, *hyacinthe*, il n'en supprime pas moins certaines, tel le *h* grec dans *sepulchre*, *melancholie*, etc.

### 2. Dictionnaire de l'Académie de 1718

Avec l'augmentation du nombre des livres imprimés et des maisons d'édition, l'orthographe de l'Académie n'est respectée que dans une minorité d'ouvrages (un tiers environ). Mais l'Académie, suivant son secrétaire perpétuel Régnier-Desmarais (1632-1713), conservateur rigoureux, s'en tient globalement en 1718 aux graphies de l'édition précédente. Elle en accentue même le côté rétrograde : *archetipe* est refait en *archetype*, *diphongue* en *diphthongue*, *phtisie* en *phthisie*, etc.

2. Voir N. Catach, 1978, p. 32-46.

3. Ne faisons pas de contresens à propos des « simples femmes » : au sujet de l'orthographe des auteures de l'époque, on fait souvent référence à Madame de Sévigné, mais, comme le souligne Nina Catach, « élève de Ménage, elle présente tout simplement les traits de la prononciation et de l'orthographe de son temps et de son milieu, avec un usage modernisé et bien supérieur à la moyenne des manuscrits de l'époque » (N. Catach, 1978, p. 32).

### 3. Dictionnaire de l'Académie de 1740

L'abbé d'Olivet (1682-1768), réformateur, et les philosophes, au sens du mot à l'époque, Montesquieu, Voltaire, Buffon, d'Alembert, etc., instaurent l'orthographe moderne. Mais d'Olivet renvoie le traitement des lettres grecques à l'édition suivante. Pourtant il remplace le *y*, indépendamment de son origine, par *i* dans *ay*, *oy*, *uy* (*aboi*, *appui*), dans *aye*, *oye*, *eye*, etc. (*balai*, *beffroi*), à l'initiale (*ivre*) et par *ï* à l'intervocalique (*aïeul*).

### 4. Dictionnaire de l'Académie de 1762

Le secrétaire perpétuel Duclos (1704-1772) met en place la simplification des lettres grecques : le *i* remplace *y* dans *alchimie*, *asile*, *paroxisme*, *hibride*, le *t* remplace *th* dans *atmosphère*, *détrôner*, le *f* remplace *ph* dans *fanion*, *flegme*, le *c* remplace *ch* dans *pascal*, *scolastique*, etc. Cependant la réforme n'est pas générale et l'on rencontre *exaèdre* ou *hèxaèdre*, *rythme* ou *rhythme*, *philantrope* ou *philanthrope*. En fait, cette réforme n'a jamais été véritablement menée à son terme.

### 5. Dictionnaire de l'Académie de 1798

Cette édition, achevée en 1796 mais dont la publication a été retardée par les événements de l'époque, contient un grand remaniement des lettres grecques : suppression du premier *h* dans *antropophage* (du grec *anthrôpos*), et comprend des variantes : *abyme* et *abîme*, *analyse* et *analyse*, *filtre* et *philtre*. On note que lorsque la forme ancienne paraît à l'ordre alphabétique, elle renvoie à la forme nouvelle et c'est cette dernière qui est suivie de la définition. Dans les éditions suivantes, les modifications seront de moins en moins nombreuses.

### 6. Dictionnaire de l'Académie de 1835

L'édition de 1835 fixe les grandes lignes de l'orthographe actuelle. L'Académie, dissoute en 1796 par la Convention, a retrouvé tous ses droits en 1816. En 1833, la loi Guizot a rendu l'école obligatoire et l'orthographe occupe une place prépondérante dans l'enseignement. L'édition de 1835 est marquée par un retour en force des étymologistes : toutes les modifications de lettres grecques sont des restitutions. Ainsi y trouve-t-on *aneth* (*anet* depuis 1694), *anthropophage*

(*antropophage* en 1798), *amygdale*, *analyse*, *anonyme*, *asyle* (tous ces mots avec *i* en 1798). Le vocabulaire des sciences et techniques apparaît avec de nombreux mots en *-phonie*, *-phasie*, *-technie*, etc. Les imprimeurs font du *Dictionnaire* de 1835 l'étalon de l'orthographe qui, dans une large mesure, est encore la nôtre.

### 7. Dictionnaire de l'Académie de 1878

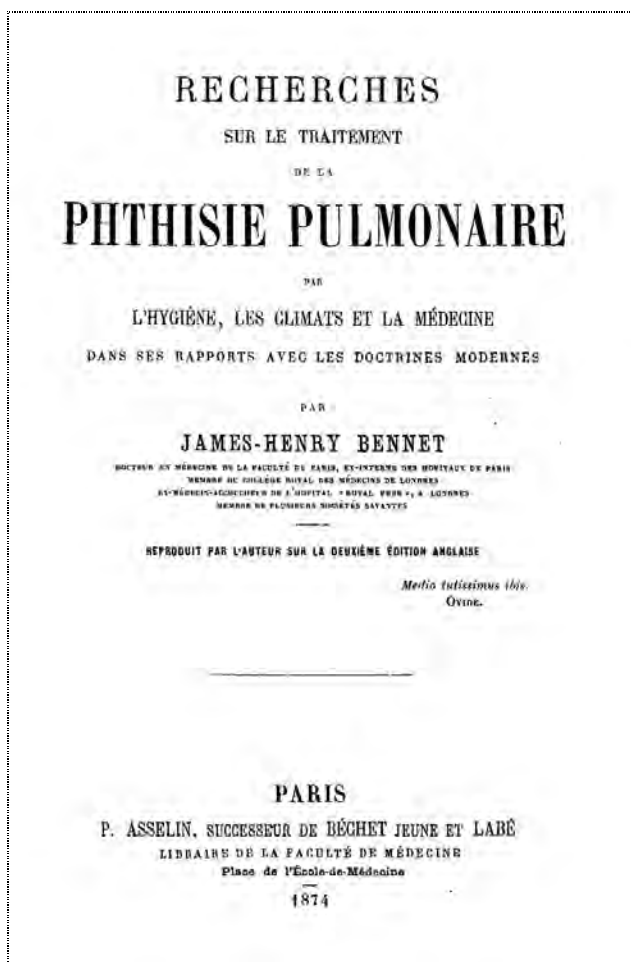
L'état de la norme s'étend sur tout le pays. On notera cependant que dans l'édition de 1878, l'Académie enlève un *h* sur deux, ex. *aphte* (au lieu de *aphthe*), *diph tongue* (au lieu de *diphthongue*), *rhytme* (au lieu de *rhythme*), *phtisie* (au lieu de *phthisie*), etc., et écarte certains *y*, ex. *abîme*, *anévrisme*, *asile*, etc. Le principe de la double orthographe est accepté, ex. *flegmon* et *phlegmon*, *parafe* et *paraphe*, *ophthalmie* et *ophtalmie*, *autochtone* et *autochthone*. Par l'arrêté du 27 juillet 1882, Jules Ferry donne une nouvelle orientation à l'enseignement du français, laquelle s'accompagne de tentatives de rationalisation. Ainsi, en 1893, Octave Gréard rédige un rapport dans lequel il recommande, entre autres points, la suppression du *ph* dans les mots d'origine grecque (sauf dans « les mots qui se rattachent à la science, comme *philosophie*, *métaphysique* »), le remplacement de *th* par *t* (*autoctone*, *astme*), la simplification du *ch* (*psychologie*, *crysantème*). En 1905, le rapport Faguet accepte la suppression de *h* dans le *rh* grec (*rapsodie*, *rèteur*, *rinocéros*, *rume*, etc.) et retient *i* plutôt que *y* (*analyse*, *stile*, etc.). Ces rapports n'ont pas été suivis d'effet et n'ont pas eu d'influence sur l'immobilisme dominant de l'époque.

### 8. Dictionnaire de l'Académie de 1935

L'édition de 1935, comme ce fut le cas de celle de 1718, se caractérise pour l'essentiel par l'immobilisme, quand ce n'est pas par un retour en arrière. Elle retient par ex. *abattis*, *abattage* comme *abattre* malgré *combatif*, *combativité*, *courbatu*.

### 9. Dictionnaire de l'Académie en cours

Les cahiers publiés à ce jour donnent la liste des mots concernés par les rectifications de 1990 et les font suivre d'un losange dans le corps du dictionnaire. Les rectifications de 1990 ne font pas mention des lettres grecques, toutefois elles corrigent *nénufar* et *bizut* et préconisent la francisation des emprunts.



*Recherches sur le traitement de la phthisie pulmonaire...*  
par James-Henry Bennet, Paris, Asselin, 1874  
(en 1718 l'Académie corrige *phthisie* en *phthisie*, voir page 61,  
avant de revenir à *phthisie* en 1878, voir page 63)



## 2. LE CORPUS

Notre corpus de référence pour l'étude des lettres grecques et similaires est, en matière d'orthographe, de prononciation et de sens des mots, la nomenclature du *Petit Robert électronique* 2014. Il contient tous les mots dans lesquels figure au moins un graphème venu du grec : TH, RH, PH, CH (prononcé /K/), KH, H, Y, OE, AE, ou un graphème similaire d'une autre origine<sup>4</sup>.

Les informations étymologiques sont celles des *Petit Robert* 2013 et 2014 ainsi que celles du *Dictionnaire étymologique* de J. Dubois, H. Mitterand et A. Dauzat dans son édition de 2007.

Quelques étymologies peuvent prêter à discussion ; nous accueillerons avec intérêt les remarques qui pourraient nous être faites à leur sujet.

L'extension de la simplification à des mots d'origine autre que grecque se justifie, d'un point de vue pragmatique, par le fait qu'un usager qui ne connaîtrait pas le grec ancien ne distinguerait pas le H grec de *harmonie* du H latin de *habiter* et s'interrogerait sur la présence ou l'absence de ce dernier mot parmi les formes réformées.

Les variantes en genre et en nombre ainsi que les formes conjuguées ne figurent pas dans ce *Dictionnaire* mais elles ne sont pas exclues de la simplification, ex. *alfabets, alfabétisons*.

Les entrées comprennent :

1. des graphèmes grecs, ex. H de *harmonie*, RH de *rhume* ;
2. des graphèmes similaires :
  - latins, ex. H de *habiter*, Y et PH de *lympe* ;
  - français apparus ultérieurement, ex. H de *huile* (latin *oleum*) quelle qu'en soit l'origine, ou PH de *camphre* qui vient du latin médiéval *camphora* emprunté à l'arabe *kâfoûr* ;
  - régionaux, ex. CH de *picholine* du provençal *pichouline* ;
  - d'emprunt, ex. H de l'espagnol *hacienda* ;
  - d'origine inconnue, ex. PH d'*amphigouri*.

---

4. Pour des raisons de commodité, les graphèmes sont ici notés en capitales.

### 3. LES MOTS ET LES MODIFICATIONS

Ce dictionnaire contient au titre des lettres grecques et similaires tous les mots modifiés selon les critères énoncés ci-dessous.

#### 1. Les mots

1. Ne sont pas modifiés les noms communs et les adjectifs, ainsi que leurs dérivés, correspondant aux noms propres de personnes (réelles, mythologiques ou imaginaires), ex. *hertz*, *christianisme*, *hercule*, *bovarysme*, de peuples ou de langues, ex. *hispanique*, *scythe*, *phénicien*, et de lieux, ex. *dauphinois* « du Dauphiné », province française. Mais le mot dérivé d'un nom propre est modifié lorsque le lien avec le nom propre n'est plus perçu, ex. *lyncher* du nom du juge *Lynch*.
2. Les mots d'emprunt ou d'origine inconnue entrent dans la liste lorsque la graphie modifiée est conforme aux principes généraux de l'orthographe française. Ainsi le scandinave *varech* est réécrit *varec*. Toutefois, le Y en syllabe finale, le plus souvent anglais, fortement marqué par la langue d'origine, n'est pas remplacé par I ; les mots tels que *baby*, *lady*, *speakeasy*, *attorney*, *poney*, *rallye*, le turc *bey*, etc., ne sont donc pas modifiés et ne figurent pas dans le dictionnaire. En revanche en position interne dans les mots dérivés le Y est remplacé par I, ex. *époxyde* est réécrit *époxide*, dérivé de *époxy* dont le Y final est maintenu. Le TH de *thriller*, réécrit *thrileur*, est maintenu à cause de sa prononciation particulière<sup>5</sup>.
3. Rappel : lorsqu'un mot a plusieurs graphies, chacune figure à son ordre alphabétique, ceci afin de permettre à l'utilisateur qui connaît la graphie d'une variante d'accéder immédiatement à la forme modifiée, ex. *hypokhâgne* et *hypocagne* réécrits *ipokâgne* et *ipocagne*.
4. Les noms déposés, définis comme tels dans le dictionnaire de référence, ex. *chloramphénicol*, ne sont pas simplifiés.
5. Les homonymes appartenant à la même catégorie grammaticale

---

5. Voir les rectifications de 1990, p. 18, § 9.

ne sont mentionnés qu'une fois, ex. *théisme* « doctrine religieuse » et *thésisme* « accident dû à la consommation du thé ».

6. Comme pour les consonnes doubles, les mots composés avec trait d'union ne figurent pas dans le *Dictionnaire* si l'élément contenant la lettre grecque y figure déjà, ex. *photo-montage* n'est pas en entrée ici car *photo* y est. Les mots composés sans trait d'union, comme les locutions, ne sont pas pris en considération.

## 2. Les graphèmes

7. Les rectifications de graphèmes ne doivent pas modifier la forme orale des mots. Un graphème grec qui ne correspond à aucun phonème est supprimé, ex. le TH de *asthme*, le CH de *saccharose*, le RH de *pyrrhocris*, mots qui sont réécrits *asme*, *sacarose*, *pirocoris*.
8. Certains graphèmes interdisent l'élision et la liaison, ex. H de *hameau* (*le hameau, des hameaux*), Y de *yaourt* (*le yaourt, des yaourts*) ; ils ne peuvent être effacés ou remplacés. Lorsque le H est maintenu dans un mot, il l'est également dans ses dérivés, ex. *hanche* et (*se*) *déhancher*, qui ne sont donc pas modifiés et ne figurent donc pas dans le *Dictionnaire*.
9. Le H est supprimé lorsque la réduction met en présence deux voyelles dont chacune est un graphème, ex. *éi* dans *aldéide* de *aldéhyde*, mais il n'est pas effacé dans *yohimbine* car son effacement induirait le graphème OI. Lorsque l'effacement du H peut entraîner la prononciation /j/ d'un I, par exemple dans *périhélie* qui est prononcé /perieli/, il est maintenu. En composition, le H est remplacé par un trait d'union pour éviter la formation d'un graphème, ex. OI dans *\*protohistorique* pour *protohistorique*, ce mot est donc écrit *proto-istorique*. Par analogie avec *héros*, où le H n'est pas effacé puisqu'il est aspiré, le H est maintenu dans *héroïne*, féminin de *héros*, de même que dans les dérivés *héroïque*, *héroïsme*, etc., pour maintenir le lien entre le masculin et le féminin et entre le mot souche et les dérivés. En revanche, il est supprimé dans *éroïne* « stupéfiant », ce qu'autorise la distance sémantique avec *héros*.
10. Le remplacement du Y par I entre deux voyelles entraînerait une ambiguïté, ex. *aloyau* écrit *\*aloiau*, pourrait se lire /alojo/ (O

devant I pouvant se prononcer /o/ comme dans *séquoia*) ou /alwao/. Autre exemple, *mayonnaise* écrit \**maionnaise* pourrait se lire /meonez/. Dans ces cas le Y est maintenu et les mots ne sont pas retenus dans le dictionnaire. Le Y est remplacé par I lorsqu'il est prononcé /i/, et non /j/, les deux prononciations étant parfois attestées pour un même mot, ce qui autorise d'écrire *polièdre* pour *polyèdre* ou *poliurie* pour *polyurie*. Le Y est supprimé lorsque cette réduction ne modifie pas le rapport à l'oral, ex. Y dans *hendiadyin* réécrit *endiadin* puisque dans ce mot, l'oral ne retient que la voyelle /i/ dans /-din/ (pour *yeux*, voir n° 15 ci-dessous).

11. Lorsqu'une suite de deux lettres est identique à un graphème grec mais est due à la soudure de deux éléments d'un mot composé sans trait d'union elle ne constitue pas un graphème au sens strict. Cependant la réduction est effectuée si l'une des lettres est un graphème grec ou similaire, ex. *chlorhydrate* : RH n'est pas un graphème mais le graphème H est supprimé.
12. Contrairement au H de RH, de TH ou de KH, le H dans le CH prononcé /ʃ/, ne saurait être effacé, même dans les mots d'origine grecque, ex. *architecte*, car cela modifierait le rapport à l'oral. Le K dans les mots d'origine grecque ou similaires, ex. *kératite*, n'est pas modifié puisqu'il est intégré à l'alphabet français. Après K, le H est supprimé comme il l'est après R ou T, ex. *kolkhose* est réécrit *kolkose*. Le K est maintenu lorsqu'il est déjà présent dans une variante, ex. *achène* est réécrit *akène*.
13. Le CH prononcé /K/ est remplacé par C devant A, O et U, ex. *psicanalise*, *psychologie*, *tylencus* pour *tylenchus* et par QU devant E ou É et I, ex. *orquestre*, *arquéologie*, *psiquiatre*.
14. Œ prononcé /œ/, est réécrit EU, ex. *euil* pour *œil*. Lorsque EU est suivi de U, les deux U sont assimilés : *bœuf*, *œuvre* sont donc réécrits *beuf*, *euvre*, etc. ; il en est de même pour *œufs* prononcé /ø/ et réécrit *eufs*. Lorsque EU est précédé de C, le C est réécrit QU, ex. *ranceur* réécrit *ranqueur*, ce qui rejoint les graphies existantes *liqueur*, *vainqueur*, etc. (pour *cœur* et *chœur*, voir n° 15 ci-dessous).
15. Même lorsque le remplacement de lettres grecques ou similaires modifie grandement l'image du mot, celui-ci a été rectifié bien que la proportion d'indices de reconnaissance de ce mot soit

diminuée. C'est par exemple le cas de *cœur* et *chœur* tous deux réécrits *queur* et des dérivés de *cœur* tel *équeurer*. C'est aussi le cas de *yeux* réécrit *ieus*. Ces graphies entreront dans l'usage lorsque celui-ci aura reconnu le principe général du remplacement des lettres grecques et similaires et que les formes rectifiées auront perdu leur caractère dépaysant.

## 5. LA RÈGLE

### JE M'INTERROGE

#### Vais-je écrire

*arthrite* ou *artrite*  
*rhinite* ou *rinite*  
*khâgne* ou *kâgne*  
*pharmacie* ou *farmacie*  
*technique* ou *tecnique*  
*orchestre* ou *orquestre*  
*harmonie* ou *armonie*  
*analyse* ou *analise*  
*nævus* ou *névus*  
*œnologue* ou *énologue*  
*œil* ou *euil* ?

### RÈGLE

**En règle générale, les graphèmes grecs et similaires sont remplacés par les graphèmes français correspondants ou sont effacés :**

- TH, R(R)H, KH sont simplifiés respectivement en T, R, K, ex. *artrite*, *rinite*, *kâgne* ;
- PH est remplacé par F, ex. *farmacie*, *anfobie* ;
- CH prononcé /k/ est réécrit C devant une consonne, ex. *technique*, et devant les voyelles *a*, *o*, *u*, ex. *arcaïque*, *coriste*, *catécumène* ; il est réécrit QU devant *e*, *i*, *y*, ex. *orquestre*, *orquidée*, *coquillis* ; CCH est réécrit C, ex. *macabée* ;
- H est effacé, ex. *armonie*, sauf s'il est « aspiré », ex. *hublot*, ou si son effacement modifie le rapport à l'oral, ex. *cahier* ;
- Y prononcé /i/ est remplacé par I (sauf en finale), ex. *analise* ;
- Æ est remplacé par É ou E, ex. *névus*, *escne* ;
- Ē prononcé /e/ est remplacé par É devant une consonne unique, ex. *énologue* ; Ē prononcé /ɛ/ est remplacé par E devant plusieurs consonnes, ex. *estre* ; Ē prononcé /œ/ est remplacé par EU, ex. *euil*, EU étant réduit à E devant U, ex. *euvre*, *euf* (le pluriel *eufs* est prononcé /ø/).

## **ANNEXES**





## I

**COMPARAISON DE MOTS FRANÇAIS CONTENANT DES  
LETTRES GRECQUES ET SIMILAIRES AVEC LEURS  
CORRESPONDANTS ESPAGNOLS, ITALIENS, PORTUGAIS**

Ce tableau montre la convergence des langues romanes. D'autres langues nationales ou régionales (occitan, catalan, roumain...) accentuent encore l'isolement du français parmi les langues européennes.

FRANÇAIS	ESPAGNOL	ITALIEN	PORTUGAIS
analyse	análisis	analisi	análise
anesthésie	anestesia	anestésia	anestesia
anonyme	anónimo, a	anonimo, a	anónimo, a
archaïque	arcaico, a	arcaico, a	arcaico, a
archéologie	arqueologia	archeologia	arqueologia
arithmétique	aritmética	aritmetica	aritmética
asphyxie	asfixia	asfissia	asfixia
athlète	atleta	atleta	atleta
atmosphère	atmósfera	atmosfera	atmosfera
autographe	autógrafo	autografo	autógrafo
cirrhose	cirrosis	cirrosi	cirrose
harmonie	armonía	armonia	harmonia
œsophage	esófago	esofago	esófago
rhumatisme	reumastismo	reumastismo	reumastismo
tænia	tenia	tenia	tênia

## II

**APPLICATION DES TROIS MODIFICATIONS PROPOSÉES  
AU TEXTE DE PRÉSENTATION D'EROFA  
(SITE [HTTP:// EROFA.FREE.FR](http://erofa.free.fr))**

En France, le niveau de l'ortographe baisse, cela n'est plus discutable.

Les causes sont nombreuses : sociales, pédagogiques, mais aussi linguistiques.

Des remèdes sont proposés, certains rétrogrades, d'autres avantgardistes, tel le recours aux corecteurs. Les réformes passées auraient toutes échoué. Ceci doit être modulé : les Rectifications de 1990 sont intégrées dans la plupart des dictionnaires et sont aujourd'hui en nombre croissant dans les manuels scolaires.

Mais les usagers ont été déroutés par la diversité des points abordés dans les Rectifications.

EROFA « Études pour une rationalisation de l'ortographe française d'aujourd'hui » s'est donné pour objectif de procéder à des recherches portant sur un petit nombre de points mais qui touchent un grand nombre de mots.

L'ortographe actuelle du français est comparable à une vile d'un autre âge, un ensemble de rues, de ruées et d'impasses qui s'enchevêtrent, dans lesquelles on ne s'aventure jamais sans redouter quelque embuche au coin de chaque rue. EROFA se propose de remplacer ce dédale par de grandes avenues où l'on circulerait en toute sécurité.

Quatre conditions doivent être remplies pour atteindre ce but :

1. chaque point doit être étudié avec le souci de connaître toutes les implications qu'une modification entraînerait ;
2. la règle avancée doit être facile à comprendre, à mémoriser et à appliquer par tout écrivain ;
3. elle doit avoir une grande portée ;
4. elle doit prendre en compte les réalités de la francophonie.

Les règles préconisées sont simples : « En règle générale, une consonne n'est pas doublée, elle ne l'est que lorsque le rapport à l'oral l'exige », ex. *nourir* come *courir*, *fêrure* come *férié*, mais *ennui*, « En finale de

mot, *X* est remplacé par *S*», ex. *des bureaux* come *des tables*, *des bijoux* come *des clous* ; « Les lètres grecques et similaires sont remplacées par les grafèmes français corespondants », ex. *ortografe*. Ces règles portent sur des milliers de mots.

La démarche utilisée est expérimentale, èle procède par ipotèses successives, l'ipotèse devient règle lorsqu'èle est validée par aplication à un corpus représentatif.

L'objectif actuel est de faire prendre conscience aux usagers que ces modifications sont possibles, qu'èles permètent d'écarter des règles qui n'ont pas de raison d'être et qui compliquent inutilement les processus d'acquisition et le travail des enseignants. L'ortografe française s'orientera alors, à plus ou moins long terme, dans le sens d'une plus grande logique.

Dans ce texte, 38 mots ont été modifiés :  
les avez-vous identifiés ?

## BIBLIOGRAPHIE

- Académie française, *Féminisation de noms de métier, fonctions, grades ou titres, Mise au point de l'Académie française*, 10 octobre 2014 (disp. en ligne).
- BESLAIS Aristide, 1965, *Rapport général sur les modalités d'une simplification éventuelle de l'orthographe française*, Paris, Didier [Rapport Beslais].
- BLANCHE-BENVENISTE Claire et CHERVEL André, 1968, rééd. 1974, *L'Orthographe*, Paris, Maspero.
- BRUNOT Ferdinand, 1927, *La Pensée et la Langue*, Paris, Masson.
- CATACH Nina, 1978, *L'Orthographe*, Paris, Puf.
- CATACH Nina, 1989, *Les Délires de l'orthographe*, Paris, Plon.
- CATACH Nina (éd.), 1995, *Dictionnaire historique de l'orthographe française*, Paris, Larousse.
- CATACH Nina, GRUAZ Claude et DUPREZ Daniel, 1980, *L'Orthographe française*, Paris, Nathan.
- CERQUIGLINI Bernard, BECQUER Annie, CHOLEWKA Nicole et alii, 1999, *Femme, j'écris ton nom, Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*, préface de Lionel Jospin, Nancy, CNRS-INaLF, Paris, La Documentation française (disp. en ligne).
- CHALMERS Allan F., 1987, *Qu'est-ce que la science ?* Paris, La Découverte.
- CHERVEL André, 2007, « Postface » de Danièle Manesse et Danièle Cogis, *Orthographe, à qui la faute ?*, Paris, ESF.
- CHERVEL André, 2008, *L'Orthographe en crise à l'école, Et si l'histoire montrait le chemin*, Paris, Retz.
- CHERVEL André et BLANCHE-BENVENISTE Claire, 1969, *L'Orthographe*, Paris, Maspero, 2<sup>e</sup> éd. 1974.
- Commission ministérielle d'études orthographiques, 1965, *Rapport général sur les modalités d'une simplification éventuelle de l'orthographe française* [dit « Rapport Beslais »], Paris, Didier.

- DUBOIS Jean, MITTERAND Henri et DAUZAT Albert, 2007, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Paris, Larousse.
- FIRMIN-DIDOT Ambroise, 1868, *Observations sur l'orthographe suivies d'une histoire de la réforme orthographique depuis le XV<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours*, Paris, Firmin-Didot (2<sup>e</sup> éd.).
- GRUAZ Claude, 1988, *La Dérivation suffixale en français contemporain*, Rouen, Presses Universitaires de Rouen.
- GRUAZ Claude, 1990, *Du signe au sens, Pour une grammaire homologique des composants du mot*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen.
- GRUAZ Claude (éd.), 2008, *Dictionnaire synchronique des familles de mots français – DISFA*, Lambert-Lucas, Limoges (téléchargeable à l'adresse [www.lambert-lucas.com/disfa](http://www.lambert-lucas.com/disfa)).
- GRUAZ Claude (éd.), 2009a, *Le X final*, Limoges, Lambert-Lucas.
- GRUAZ Claude (éd.), 2009b, *Les Consonnes doubles, féminin et dérivés*, Limoges, Lambert-Lucas.
- GRUAZ Claude (éd.), 2010, *Les Consonnes doubles après E*, Limoges, Lambert-Lucas.
- GRUAZ Claude (éd.), 2013, *Simplifier les consonnes doubles*, Limoges, Lambert-Lucas [synthèse de Gruaz 2009 et Gruaz 2010].
- GRUAZ Claude, 2014, *L'Orthographe vivante, pour une évolution raisonnée*, Paris, Nathan.
- GRUAZ Claude (éd.), 2015, *Les Lettres grecques et similaires*, Limoges, Lambert-Lucas.
- GUION Jean, 1974, *L'Institution orthographe – à quoi sert l'orthographe, à quoi sert son enseignement*, Paris, Le Centurion.
- MANESSE Danièle et COGIS Danièle, 2007, *Orthographe, à qui la faute ?* Paris, ESF.
- MARTIN Robert, 2002a, « Rectifications ou réforme ? », *Liaisons Airoe*, n° 34-35.
- MARTIN Robert, 2002b, *Comprendre la linguistique*, Paris, Puf.
- MARTIN Robert, 2016, *Linguistique de l'universel, Réflexions sur les universaux du langage, les concepts universels, la notion de langue universelle*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

MARTIN Robert, à paraître, « Assouplir l'orthographe », *La Banque des mots* [Conseil international de la langue française].

*Le Petit Robert*, éditions papier de 2013 et 2014.

*Le Petit Robert*, éditions électroniques de 2009, 2012, 2014 et 2016.

*Rectifications de l'orthographe*, *Journal officiel de la République française*, Documents administratifs, n° 100, 1990.

SAUSSURE Ferdinand de, 3<sup>e</sup> éd. 1972, *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot.

STEUCKARD Agnès (éd.), 2015, *Entre village et tranchées, L'écriture de Poilus ordinaires*, Uzès, Inclinaison.

THIMONNIER René, 1970, *Code orthographique et grammatical*, Paris, Hatier.

## TABLE DES MATIÈRES

Préface d'André Chervel .....	11
Avant-propos .....	17
<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE .....</b>	<b>21</b>
1. Pourquoi ce dictionnaire ? .....	23
2. L'Académie française hier et aujourd'hui .....	24
3. Une réforme est-elle possible ? Si oui, quel genre de réforme ?	28
4. La voie moyenne .....	29
5. Synchronie et diachronie .....	29
6. Norme, système et usage .....	30
7. Vers une orthographe rationnelle .....	32
8. Étude et réforme .....	32
9. Conditions d'une réforme .....	33
10. Aspects communicationnels .....	34
11. Critères de modification .....	37
12. Système et fonctions .....	39
13. Démarche : la saturation du modèle .....	42

<b>LES TROIS ÉTUDES</b> .....	45
<b>I. LES CONSONNES DOUBLES</b> .....	47
1. La simplification des consonnes doubles dans l'histoire .....	47
2. Les simplifications selon la nature et la position des consonnes doubles .....	50
3. Le corpus .....	52
4. La règle .....	54
<b>II. LE X FINAL</b> .....	55
1. Les tribulations historiques d'un certain <i>x</i> .....	55
2. Quelques réformes du <i>x</i> final proposées au cours du XX <sup>e</sup> siècle .....	55
3. Remplacement du <i>x</i> .....	57
4. La règle .....	58
<b>III. LES LETTRES GRECQUES ET SIMILAIRES</b> .....	59
1. Les lettres grecques et similaires dans les éditions du <i>Dictionnaire</i> de l'Académie .....	59
2. Le corpus .....	65
3. Les mots et les modifications .....	66
5. La règle .....	70
 <b>ANNEXES</b>	
<b>I. Comparaison de mots français contenant des lettres grecques et similaires avec leurs correspondants espagnols, italiens, portugais</b> .....	73



II. Application des trois modifications proposées au texte  
de présentation d'EROFA (site <http://erofa.free.fr>) ..... 74

Bibliographie ..... 75

**DICTIONNAIRE**

Présentation ..... 81

Statistiques ..... 84

